



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

Revue de presse du 7 mai 2026

Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant

l'icône  située en haut à gauche de cette page Résana.

Économie et vie des entreprises

- L'une des plus vieilles usines du Havre reprend vie : la SIE relance l'emblématique Dresser-Rand – France 3
- Présidentielle 2027 : en Seine-Maritime, les entreprises appelées à contribuer à une consultation nationale sur leur rôle dans la stratégie économique – La gazette France
- La CCI Seine Estuaire facilite l'implantation des entreprises à Lillebonne - Normandinamik
- La nouvelle base de maintenance du parc éolien Dieppe-Le Tréport va accueillir une soixantaine d'employés - ICI

Sécurité

- « On fait le contrôle technique des routes » - ces chaussées dégradées ont été peintes en Seine-Maritime – 76 actu
- « Il vaut mieux rouler à jeun » - la délinquance routière dans le viseur des gendarmes d'Yvetot - Paris Normandie
- Près du Havre, un camion couché sur le flanc sur la D489, les secours mobilisés - Paris Normandie

Nucléaire

- L'État peine à mieux répartir "la manne fiscale" des prochaines centrales nucléaires - Politico
- Malgré ses centrales nucléaires et sa forte production, la Normandie manque de lignes ferroviaires électrifiées – Ouest France

Services de L'État

- Seine-Maritime. Des restrictions d'eau à venir pendant l'été - Le préfet appelle à des comportements citoyens – Tendance Ouest
- Les nappes phréatiques ne « vont pas si mal que ça » en Seine-Maritime, selon la direction des territoires et de la mer – ICI
- Le Havre. Le SCL, ce labo d'État méconnu qui traque les anomalies des carburants, fête ses 20 ans – Tendance Ouest
- « Il n'y a pas de pause sur la sécurité » - qui est Xavier Delarue, le nouveau préfet de l'Eure ? - Paris Normandie

Justice

- À Rouen, l'institution France Travail Normandie mise en examen pour harcèlement moral - Le poulpe
- Micmac à la police municipale de Fécamp sur fond d'accusations de harcèlement - Le poulpe

- À Dieppe, deux passeurs placés en détention provisoire après leur interpellation à Varengueville - Paris Normandie

Collectivités locales

- Les futurs radars des collectivités ne séduisent pas forcément les élus normands - Paris Normandie
- « J'étais le coupable idéal » - battu pour la présidence de Terroir-de-Caux, Olivier Bureaux défend son bilan – 76 actu
- Politique. Intercommunalités présidées par des femmes - la Normandie, meilleure élève de France – Tendances Ouest
- Lillebonne. Questions techniques, vidéos et critiques politiques - le climat se durcit lors des séances à Caux Seine Agglo – Le courrier cauchois
- Fécamp. Le vernis craquèle pour la liste RN au conseil municipal – Le courrier cauchois

Travaux et aménagement

- Les séquelles de la tempête Gorreti encore visibles à Fécamp, la course contre la montre pour réparer avant l'été – France 3
- Au Havre, la Maison de l'Armateur rouvre après 3 ans de travaux - ICI
- Au Havre, pour sa réouverture la Maison de l'armateur exhume les fantômes du commerce triangulaire - Paris Normandie

Logement

- Faute de logement, une famille de Canteleu hébergée par la députée insoumise Alma Dufour - ICI

Santé

- Santé mentale des jeunes en Normandie - ces chiffres qui alertent sur le mal-être des moins de 30 ans - Paris Normandie
- Rouen - un cabinet dentaire fermé deux mois après la suspension de deux médecins - Paris Normandie
- « Une vraie déception » - la fermeture de la maternité de l'HPE au Havre, un défi pour celles qui devaient y accoucher - 76 actu

Acteurs publics

- La DITP va devenir la Direction des services publics et récupérer une partie des missions de la Dinum
- Pacte enseignant - le ministère resserre le contrôle sur les personnels de direction
- Haute fonction publique - les ingénieurs des Ponts réclament les mêmes niveaux de primes que les administrateurs de l'État

L'une des plus vieilles usines du Havre reprend vie : la SIE relance l'emblématique Dresser-Rand

Yves Asernal

5-6 minutes

Les grandes halles de briques rouges à l'entrée du Havre vont retrouver vie. L'entreprise havraise SIE, spécialiste de la maintenance de machines tournantes, a racheté l'ancienne usine Dresser, fermée depuis 5 ans, pour moins de dix millions d'euros. Un pari industriel et patrimonial sur un site qui incarne près de 170 ans d'histoire ouvrière havraise.

L'actu des régions

Chaque jour, un tour d'horizon des principales infos de toutes les régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'actu des régions". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

" J'ai vu que Dresser était à vendre et l'idée est venue de me dire : ça répond à tous nos besoins, les moyens de manutention, la surface... On fonce, il faut y aller. Alors au début, on m'a pris pour un fou. C'est vrai que c'est un peu balèze."

François Delcroix ne cache pas sa satisfaction. Le dirigeant de la SIE, une entreprise spécialisée depuis 1970 dans la maintenance de machines tournantes, a cassé sa tirelire pour s'offrir la moitié des 7 hectares du site et avec eux, l'espace dont manquait cruellement son usine depuis des années.

Il faut dire que le défi est à la mesure du site. Jusqu'ici installée sur la zone

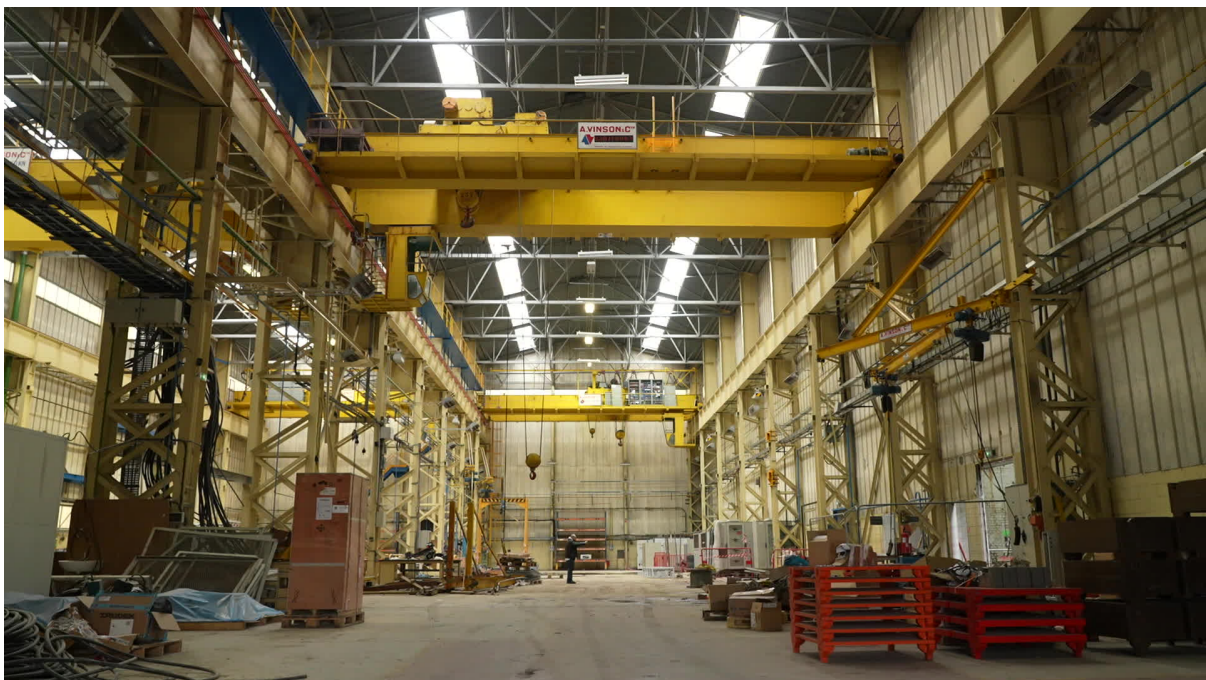
portuaire du Havre, dans un atelier devenu trop étroit, avec des capacités de levage limitées en tonnage, la SIE manquait de place pour continuer à croître.

L'entreprise répare et rénove moteurs électriques, transformateurs et pompes, pour une clientèle aussi diverse que la pétrochimie, les coopératives agricoles de lin ou bien encore EFD nucléaire. Elle peut traiter plusieurs centaines de moteurs par mois.

Après avoir triplé son chiffre d'affaires en 15 ans et atteint la centaine de salariés, la SIE avait besoin de nouveaux horizons. Le site Dresser, avec ses ponts roulants et ses vastes halles industriels, coche toutes les cases et permet d'envisager des machines plus lourdes et de nouveaux marchés.

VIDÉO. Reportage de Danilo Commodi et Hervé Guiraudou :

durée de la vidéo : 00h02mn00s



L'une des plus vieilles usines du Havre reprend vie. • ©FTV

Sur le terrain, le déménagement est attendu avec impatience. *"C'est rassurant parce qu'on aura plus de place, plus de stock, ça va être plus facile pour travailler et on va être mieux en condition de travail"*, témoigne Jérôme Bellanger, électromécanicien dans l'entreprise.

Le site que reprend la SIE n'est pas n'importe quel site. La société des chantiers et atelier du canal Vauban Mazeline et Cie a été créée en 1856. Fondée par les frères François et Adolphe Mazeline, deux autodidactes

fil d'un artisan havrais, l'usine est devenue, en 1866, la plus grande du Havre : 575 ouvriers, douze machines à vapeur et 213 machines-outils. Elle s'est notamment illustrée en étant la première à appliquer un système d'hélices aux navires de guerre français.

L'usine a depuis appartenu à plusieurs sociétés successives : les établissements Mazeline, la Compagnie des chantiers et des Ateliers de l'Océan, la Société des Forges et Ateliers de la Méditerranée, les Établissements Dresser-Dujardin, puis Dresser France, avant de devenir le site de Dresser-Rand, spécialisé dans la fabrication de pompes et compresseurs industriels.

Durant la Seconde guerre mondiale, l'usine fut presque épargnée : seules ses verrières ont été détruites lors des bombardements de septembre 1944.

Au-delà du projet d'entreprise, le rachat porte une ambition plus large.

Le but aujourd'hui de maintenir une industrie au Havre, c'est de garantir une pérennité des installations industrielles . S'il n'y a plus de maintenance, on ne peut pas garder l'industrie.

François Delcroix, industriel havrais

Dans une ville où de nombreuses entreprises industrielles ont été rayées de la carte depuis les années 1960, le signal envoyé par la SIE résonne. Ces murs de brique qui ont traversé les guerres, crises et mutations économiques depuis près de deux siècles, vont donc continuer à abriter de l'activité productive et des emplois havrais.

Avec Danilo Comodi et Hervé Guiraudou

Présidentielle 2027 : en Seine-Maritime, les entreprises appelées à contribuer à une consultation nationale sur leur rôle dans la stratégie économique

LGFR

3-4 minutes

En bref

Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027, une consultation nationale est engagée auprès des dirigeants d'entreprise, avec une phase de collecte des contributions ouverte jusqu'à l'été 2026. Portée par le Mouvement des entreprises de France en partenariat avec l'institut OpinionWay, cette initiative vise à structurer une expression économique organisée autour des réalités du tissu productif.



© D.R.

Publié le 6 mai 2026 - Mis à jour le 6 mai 2026

En Seine-Maritime, département industriel majeur de la façade maritime

française, cette démarche trouve un écho particulier. Le territoire concentre un tissu dense d'industries portuaires, de logistique, de chimie et de services aux entreprises, fortement exposé aux enjeux de compétitivité internationale. Les remontées issues des acteurs locaux devraient ainsi refléter des préoccupations liées aux coûts de production, à la fiscalité locale, à la transition énergétique des sites industriels et aux capacités d'investissement.

Une consultation au cœur des enjeux économiques

Au niveau national comme local, l'objectif affiché consiste à recueillir des données précises sur les conditions d'activité des entreprises, notamment en matière d'emploi, d'innovation et de contraintes réglementaires. Dans un contexte de pression sur les marges et de tensions sur les chaînes de valeur, ces éléments sont appelés à nourrir les réflexions sur les futurs arbitrages économiques.

Parole patronale : enjeux économiques et territoriaux du prochain quinquennat

Cette consultation s'inscrit dans une dynamique plus large de structuration de la parole patronale à l'échelle nationale. Les organisations professionnelles entendent peser davantage dans la définition des orientations économiques du prochain quinquennat, alors que les questions de compétitivité, de fiscalité et d'attractivité territoriale s'imposent comme des enjeux centraux. Pour la Seine-Maritime, territoire stratégique entre grands ports et zones industrielles, les résultats pourraient également mettre en lumière les besoins spécifiques liés au maintien de l'activité et à la transformation des filières existantes.

La CCI Seine Estuaire facilite l'implantation des entreprises à Lillebonne

Jacques-Olivier Gasly

~3 minutes

Fidèle à sa mission de soutenir le développement économique local, la CCI Seine Estuaire étend son offre immobilière avec La Tourbière. Cet hôtel d'entreprises, situé à Lillebonne, vient compléter un réseau déjà dense de solutions d'hébergement dédiées aux entrepreneurs.

Depuis plusieurs années, la CCI Seine Estuaire multiplie les solutions locatives pour faciliter l'implantation des entreprises. Après les sites du Havre, de Saint-Romain-de-Colbosc ou de Lisieux, c'est désormais à Lillebonne que la Chambre de commerce et d'industrie déploie son expertise avec 24 bureaux mis à la disposition des entreprises du territoire.

Agilité et flexibilité en ville

Avec 1150 m² de surface locative, La Tourbière a pour vocation de répondre aux besoins de flexibilité des chefs d'entreprise et des jeunes créateurs. Le site propose :

- Des surfaces de 11 à 50 m², conçues pour s'ajuster à la taille et à l'évolution de chaque activité.
- Une offre « clé en main » : les bureaux sont précablés et sécurisés (accès 24h/7j).
- Une offre souple avec des délais de résiliation courts

Plus qu'un bureau, un écosystème de croissance

Cet hôtel d'entreprises est un lieu de vie et d'échange. En plus de l'accès aux salles de réunion et aux espaces de convivialité, les locataires profitent d'un écosystème dynamique.

Des espaces déjà plébiscités

Séduites par leur fonctionnalité et leur adaptabilité, sept entreprises ont déjà choisi de s'y implanter. Acteurs des secteurs de l'enseignement, du transport et des services à la personne, elles témoignent de l'attractivité du site et de sa capacité à accueillir des activités professionnelles variées dans un environnement propice au développement.

« Je cherchais à rapprocher mon activité de mon domicile tout en restant au coeur de ma zone de chalandise, entre Rouen et Le Havre. En quittant la pépinière d'entreprises de la CCI au Vaisseau pour cet hôtel d'entreprises à Lillebonne, j'ai trouvé un cadre de travail idéal : les bureaux sont lumineux, calmes et très accessibles. L'accompagnement a été exemplaire : l'équipe de la CCI m'a immédiatement orienté vers le bâtiment de la Tourbière et a pris en charge l'intégralité des formalités administratives. Je n'ai eu qu'à m'installer », rapporte ainsi Nathalie Charleux de l'entreprise Fidelio.

La nouvelle base de maintenance du parc éolien Dieppe-Le Tréport va accueillir une soixantaine d'employés

Simon Maunoury

4–5 minutes

La salle de contrôle d'où seront pilotées les 62 éoliennes du parc Dieppe-Le Tréport. © Radio France - Simon Maunoury

Diffusé le jeudi 7 mai 2026 à 7:31

Publié le jeudi 7 mai 2026 à 7:31

La base de maintenance du futur parc éolien Dieppe-Le Tréport a été inaugurée, mercredi 6 mai 2026, près du port de Dieppe (Seine-Maritime). Une structure où travailleront une soixantaine de salariés.

La base de 2.000 m² montée sur trois étages et construite en neuf mois a été inaugurée, mercredi 6 mai 2026, à Dieppe (Seine-Maritime). Celle-ci permettra de piloter les différentes opérations de maintenance du [parc offshore Dieppe-Le Tréport](#) qui entrera entièrement en service à la fin de l'année 2026.

Deux entreprises cohabiteront dans ces locaux : les éoliennes en mer Dieppe-Le Tréport et [Siemens Gamesa](#), l'entreprise qui fabrique les éoliennes dont l'usine est basée au Havre. Ils seront **une soixantaine au total à travailler** à la fois sur place, dans des bureaux, et puis directement sur le parc éolien en mer. Les derniers recrutements ont eu lieu début mai. Parmi eux, des ingénieurs ou encore des planificateurs.

Pour rappel, ce parc situé à 17 kilomètres de Dieppe et 15 kilomètres du Tréport, prévoit l'implantation de 62 éoliennes qui mesureront 211 mètres chacune. Chaque turbine aura une puissance de 8 mégawatts pour un

total de 500 mégawatts pour l'intégralité du parc offshore, ce qui **couvrira la consommation annuelle de 850.000 habitants**, soit les deux tiers de la population de la Seine-Maritime.

- [Dieppe](#)
- [ICI Normandie \(Seine-Maritime - Eure\)](#)

Tous les vendredis, recevez le meilleur de la semaine d'ICI Normandie (Seine-Maritime - Eure) : certifié 100% local !

Adresse e-mail (obligatoire)

Exemple : nom@email.com

En cliquant sur "S'abonner", j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes.

Les épisodes de l'émission : L'info d'ici, ICI Normandie (Seine-Maritime - Eure)

[Passer la section](#)

La députée Alma Dufour héberge une famille en difficulté

Le 07/05/2026

Depuis le début du mois d'avril, la famille Mauduit est hébergée à Canteleu par la députée insoumise de la Seine-Maritime Alma Dufour. L'élue accuse la ville de ne pas vouloir trouver une solution. La mairie de Canteleu dément.

Le 07/05/2026

Foot - La Madeleine à Évreux en effervescence avant Bayern-PSG

Le 06/05/2026

Le mois d'avril a été anormalement sec dans l'Eure et en Seine-Maritime. Le retour de la pluie a fait du bien aux agriculteurs, qui espèrent que les précipitations vont continuer, notamment pour permettre au lin de pousser.

"On fait le contrôle technique des routes" : ces chaussées dégradées ont été peintes en Seine-Maritime

Sébastien Aliome

8–10 minutes

Afin de faire prendre conscience de l'importance des chaussées pour la sécurité des deux-roues, les motards en colère de Seine-Maritime ont réalisé une opération à Neufchâtel.

Sur le même thème

[Pays de Bray](#)

[Sécurité routière](#)

Article réservé aux abonnés



Les deux-roues doivent faire très attention, en particulier sur les bords des chaussées. ©Le Réveil

Il y a quelques jours, une opération de marquage au sol a été menée à [Neufchâtel-en-Bray](#) (**Seine-Maritime**) afin de recenser les chaussées délabrées et dangereuses pour les **deux-roues**. Cette action était organisée par la FPMC 76 (Fédération française des motards en colère de Seine-Maritime) avec la participation de la FPMC 27, du moto-club Les Vikings et de « La Horde Varg ».

Des dangers encore nombreux

« Mettons de la couleur sur nos routes » : la FPMC 76 insiste une fois encore sur ces « vrais dangers du quotidien ». Elle invite d'ailleurs les usagers à signaler les endroits dangereux.

Quand on graphe les choses avec de la couleur, on met le doigt sur ce qui ne va pas. On fait le contrôle technique des routes.

Concernant **Neufchâtel-en-Bray**, les conclusions sont sans appel : « Si depuis trois ans des travaux conséquents ont été réalisés notamment rue des Tanneurs et Parking D1, il reste un nombre considérable de dangers et d'insécurités dans cette commune, notamment pour les motos et vélos » rappelle l'association.



Des inscriptions ont été écrites sur la chaussée. ©Le Réveil

Les signalements aux gestionnaires des routes du département, à l'intercommunalité et à la mairie ont été effectués dès le lendemain de cette intervention, « **comme nous le faisons à chaque action.**

Normalement, c'est leur rôle, pas le nôtre. Il nous paraît toutefois important d'alerter et de faire de la sensibilisation car il y a des risques de chutes et de blessures importantes sur ces routes qui se sont vraiment dégradés un peu partout depuis une quinzaine d'années » précise Frédéric Duval.

Une manière de rappeler aux **décideurs locaux** l'importance de mener des travaux afin de sécuriser ces axes, et en particulier en cette période de printemps durant laquelle les adeptes de deux-roues sortent à nouveau leurs engins.

Plusieurs rues recensées

Il n'aura d'ailleurs fallu que quelques heures pour que les intervenants ne mettent en lumière un grand nombre de dégradations de chaussée.

Et d'en diffuser **une liste non exhaustive** avec un humour qui ne doit pas éclipser les dangers que cela suscite :

- **Rue des abreuvoirs** : « Voirie complètement défoncée avec des ornières à y coincer un pneu de moto ou de vélo 5 à 15 cm ; un passage à niveau aujourd'hui Avenue verte complètement défoncé avec des trous conséquents ; une succession de trous et décollements de chaussée de 3 à 12 cm, véritable danger pour les deux-roues motorisés ; une arrivée au rond-point avec descellement de pavés de trottoir, et caniveau défoncé, idéal pour faire tomber les cyclistes ; une intersection de parking qui vous stoppe sans stop ».
- **Boulevard Eiffel** : « Des décollements de chaussée conséquents 3 à 10 cm ; un îlot central où les panneaux directionnels de sens unique ont disparu ; une sortie de parking d'un établissement scolaire défoncée avec des trous et ornières de 10 à 15 cm ; un passage piéton où l'arrivée en caniveau est défoncée et crée un danger pour les poussettes, vélos ou trottinettes ; ce même caniveau qui se prolonge dans le tournant, idéal pour y détourner un motard et lui offrir une place au cimetière ».

- **Rue du cimetière** : « Des p'tits trous, des p'tits trous, toujours des p'tits trous... et aussi des grands ».
- **Rue du pot d'étain** : « Stop qui stoppe les vélos et motos avec des trous au niveau du passage piéton ».
- **Rue Fausse-Porte, Place Notre-Dame, Grande Rue Notre-Dame** : « Des rues principales en pavés avec des différences de niveau de 2 à 8 cm, idéal pour le vélo-cross ».
- **Rond-point D1** : « Bouches d'égouts en biais ; entourage de bouche d'égouts avec différence de niveau 2 à 8 cm en plein sur la trajectoire de virage d'une moto ».

Pour le maire, Philippe Trélat, l'entretien des routes est une priorité

La venue des motards en colère à Neufchâtel-en-Bray, avec une équipe de TF1 qui a réalisé un reportage pour le journal de 13 h, n'est pas forcément une surprise pour le maire, Philippe Trélat. « Je comprends l'inquiétude exprimée car on ne peut pas le nier, il y a des efforts à faire sur nos chaussées ».

L'édile poursuit : « Nous l'avions annoncé lors de notre campagne : la sécurité des deux-roues, des automobilistes et des piétons est notre priorité ».

Très vite, la nouvelle équipe municipale a lancé une première phase de travaux visant à reboucher avec de l'enrobé à froid les nids-de-poule importants.

Une démarche déjà engagée par la précédente équipe qui avait aussi fait faire un diagnostic donnant lieu à une cartographie précise des endroits critiques. « Nous avons déjà identifié le problème. Nous sommes à une période de printemps qui fait suite à des périodes de gel et de dégel. On a donc des chaussées qui ne sont pas dans le meilleur état. Nous allons poursuivre les efforts car les habitants attendent de nous de l'action ».

La deuxième phase consiste à avoir un contact régulier avec la Directions des routes gérée par le Département de la Seine-Maritime, car en ville, il y a une partie de la voirie qui est communale, et une autre départementale. « On veut monter un plan d'action afin de prendre en compte les points

les plus dangereux et les plus urgents à traiter ».

Dès ce mois de mai, des travaux vont d'ailleurs être menés au niveau de l'Avenue verte, près de la rue de l'Abreuvoir, ou encore rue des Fontaines.

Enfin, la troisième phase est liée au budget d'investissement. « Cette année, nous allons consacrer 250 000 euros à la voirie, et on ne sera pas loin du million d'euros d'ici à 2029 avec un plan pluriannuel. Nous avons ciblé des endroits comme la rue Gustave Flaubert ou encore les alentours de l'immeuble Bourgogne » précise le premier magistrat qui espère voir ces chantiers débiter vers le mois de septembre. Et de rappeler que « ce sont des sommes très importantes. Nous devons donc faire des choix ».

À signaler que de nouveaux aménagements pour surbaïsser les accès à plusieurs passages piétons près du centre-ville dans un premier temps, vont également voir le jour dans les prochains mois. « Nous engageons des choses à hauteur de nos possibilités, en régie quand on le peut, et en fonction des moyens dont on dispose. Mais on reste très attentif à ce sujet » conclut le maire.

Les dangers sur une route départementale

L'association ne s'est pas limitée au centre-ville de Neufchâtel. Le lendemain, direction la route départementale D98 qui relie les [autoroutes A 28](#) et A 29 à la commune de **Rosay**, près de [Saint-Saëns](#).

Toujours selon la FFMC 76, il s'agit d'une « petite départementale étroite, très étroite, où l'on bitume les bords (qui se font dégrader) pour l'agrandir, où l'on bitume les caniveaux (qui se font dégrader) pour l'agrandir, où l'on bitume l'herbe (qui se fait dégrader) pour l'agrandir... Une départementale interdite aux camions sur 4 km, mais où l'on croise un camion toutes 15 minutes ».

Pour l'association, ce type d'élargissement artificiel laisse le centre de la route en bon état mais le bord, côté droit des roues d'une voiture, dans un état catastrophique ! Et d'ajouter : « Lorsqu'à moto vous croisez un camion, sur cette départementale interdite aux camions, ou un tracteur, vous êtes contraints de rouler sur le bord droit, véritable champ de mines

où fleurissent trous et morceaux de bitume arrachés, terre, rainurage... En moto, idéal pour s'adonner au tout-terrain ou pour passer l'arme à gauche ».

Les motards en colère concluent : « Depuis plusieurs années, les dégradations créent des insécurités grandissantes, des dangers difficilement évitables. Mais rassurons-nous, le Département a fait poser deux panneaux *Danger sur deux kilomètres*. Vous pouvez donc mourir tranquille ».

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

« Il vaut mieux rouler à jeun » : la délinquance routière dans le viseur des gendarmes d'Yvetot

Mireille Loubet-Anquetil

5-6 minutes

À l'occasion de la visite annoncée annuelle de la brigade territoriale d'Yvetot le mardi 5 mai 2026, un bilan de l'activité des gendarmes en 2025 a été présenté en mairie.



Les gendarmes de la brigade territoriale autonome d'Yvetot ont effectué en 2025 environ 1550 interventions. - Paris Normandie

PARIS NORMANDIE

Par Mireille Loubet-Anquetil

Ils ne sont que 20 gendarmes au sein de [la BTA \(brigade territoriale autonome\)](#) d'Yvetot qui est l'une des composantes de la compagnie de gendarmerie, implantée dans la capitale du pays de Caux. À cette équipe de militaires, revient la charge du maintien de l'ordre et des interventions de sécurité et de secours, tous les jours et à toute heure, sur douze communes, dont Yvetot, et un total de 21 000 habitants.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Le terrain de jeu de la BTA d'Yvetot c'est aussi la gare, la 3e du département avec ses 3 000 voyageurs quotidiens. Une belle portion de [D 6015 \(ex-route nationale\)](#) parcourue par 10 000 véhicules/jour, une sortie de l'autoroute A29 à Écalles-Alix et ses 11 000 passages journaliers. Sans oublier, points d'attraction, le centre-ville d'Yvetot et la zone commerciale qui concentre un total de 2 millions de visiteurs par an.

« *L'activité est dense et soutenue à Yvetot* », admet le commandant Mickaël Vivier chef d'escadron de la compagnie d'Yvetot. Ainsi, à l'actif de la brigade emmenée par l'adjudant-chef Louis-Philippe Guénot, pas moins de 1550 interventions ont été réalisées en 2025 (+ 13 % par rapport à 2024) dont près d'un millier de crimes et délits.

Des conduites à risques

Dans son exposé devant les élus yvetotais, l'adjudant-chef Guénot a d'abord insisté sur les 1300 infractions au code de la route relevées « *parmi lesquelles on note une augmentation de 45 % des infractions dites génératrices d'accident grave* ».

Avec une augmentation de 50 % des rétentions des permis de conduire, de 50 % des alcoolémies et de 60 % des conduites sous stupéfiants, mais aussi un « *bond de 120 % des excès de vitesse relevés* » et des amendes en hausse sur tous types d'infractions routières, « *la volonté de lutte contre l'accidentalité dans la circonscription d'Yvetot* » a été sérieusement engagée par les gendarmes au point qu'il « *vaut mieux rouler à jeun et pas trop vite sur la circonscription* ».

Une action de surveillance des routes et de répression de la délinquance

routière qui s'est accentuée, même si elle ne représente que 7 % de l'activité des gendarmes cauchois, car le bilan humain est lourd. Sur les routes autour d'Yvetot, la dizaine d'accidents corporels s'est traduite par trois morts au cours de l'automne 2025 avec de jeunes victimes, mais aussi onze blessés et sept personnes hospitalisées. « *Il est difficile de faire baisser la délinquance routière, et notre présence au bord des routes ne suffit pas, reconnaît l'adjudant-chef Louis-Philippe Guénot, mais nous tentons au moins d'éviter les conduites addictives* ».

Lire aussi



[À Yvetot, nouvellement élus, les adjoints au maire seront vraiment « performants en septembre »](#)



[Pays de Caux : une randonnée pour découvrir le monde des oiseaux de](#)

Près du Havre, un camion couché sur le flanc sur la D489, les secours mobilisés

Romain Huynh

~1 minute

Il était 18 h, mercredi 6 mai 2026, quand les pompiers ont été appelés sur la rocade entre Saint-Martin-du-Manoir et [Montivilliers](#), après qu'un camion s'est trouvé couché sur la voie. À leur arrivée, le conducteur du poids lourd, blessé, était parvenu à sortir de sa cabine.

La circulation réduite à une voie

L'accident a nécessité l'intervention de 19 sapeurs-pompiers et cinq engins. La police a également été sollicitée, ainsi que le SMUR. Le conducteur, blessé léger, a été transporté à l'hôpital Jacques-Monod. Russophone, il a néanmoins pu exprimer des douleurs au bras.

La circulation n'a pas été coupée, mais réduite à une voie.

L'État peine à mieux répartir “la manne fiscale” des prochaines centrales nucléaires



A l'approche des discussions budgétaires, le gouvernement cherche la formule magique pour modifier la fiscalité des futures centrales nucléaires.

La fiscalité est au centre des discussions au sujet des futures centrales nucléaires d'EDF. | Sameer Al-Doumy/AFP via Getty Images

by [Nicolas Camut](#), [Alexandre Léchenet](#)

PARIS — Les futurs réacteurs nucléaires d'EDF ne sortiront de terre que dans une grosse dizaine d'années, mais les tractations sur leur futur régime fiscal vont déjà bon train.

Des échanges avec les élus locaux ont déjà eu lieu, et un nouveau tour de table est sur le point de débiter : le gouvernement a missionné les préfets des territoires concernés pour mener d'ici cet été d'ultimes consultations locales.

Une réunion sera organisée jeudi par la préfecture de la Seine-Maritime (deux réacteurs seront construits à Penly, dans le département) en présence de représentants des intercommunalités environnantes et des départements de Seine-Maritime et de la Somme, a appris POLITICO.

“L'objet sera de définir, sur la base de scénarios travaillés avec les administrations centrales, un nouveau modèle de fiscalité EPR2 permettant une plus large répartition de la manne fiscale”, détaille la préfecture de Seine-Maritime, qui remettra d'ici “deux mois” ses conclusions à Matignon.

Une première consultation avait été réalisée par les services de Bercy, du ministère de l'Intérieur et de celui de la Transition écologique en 2024 auprès des élus locaux des trois territoires concernés.

Outre Penly, deux réacteurs doivent être construits au Bugey (Ain) et deux autres à Gravelines (Nord).

Le gouvernement espère trouver la recette “pour adapter la fiscalité spécifique à ce grand projet” dans le cadre de la prochaine loi de finances, confirme à POLITICO le cabinet de la ministre de l’Energie.

“Le plus tôt sera le mieux”, avance Sébastien Jumel, président de l’agglomération Dieppe-Maritime, voisine de Penly mais qui ne perçoit pas d’impôts de la centrale actuelle. Comme d’autres élus, l’ancien député communiste espère que la construction de ces nouveaux réacteurs, plus puissants que ceux du parc actuel, s’accompagnera d’une répartition “plus juste” des retombées fiscales qui leur sont associées.

“Tout le monde a compris que les nouveaux réacteurs n’auraient pas les mêmes enjeux de péréquation fiscale que les anciens”, poursuit-il.

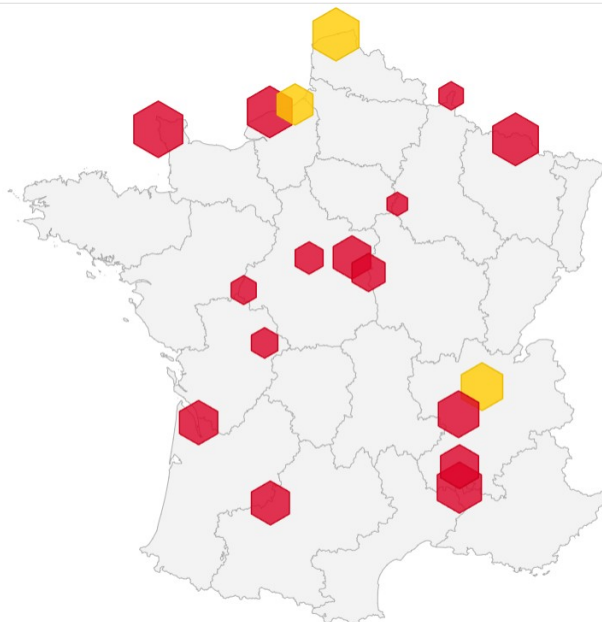
Une manne atomique

Jusqu’ici, les communes et intercommunalités d’implantation des réacteurs nucléaires — ainsi que le département et la région — encaissent l’écrasante majorité des divers impôts locaux réglés par EDF.

Plus d’un milliard d’euros est dépensé chaque année par EDF pour la fiscalité locale de ses centrales, selon une compilation des données partagées par l’énergéticien. 10% du gâteau correspond à l’Ifier, un impôt sur l’électricité produite par chaque centrale, mais les centrales sont également soumises à la taxe foncière et à la contribution économique territoriale.

Plus d'un milliard d'euros de fiscalité locale pour EDF

Chaque centrale nucléaire d'EDF met en avant dans ses documents de communication son apport à la fiscalité locale. La taille des points varie selon la fiscalité locale annoncée. Les points en jaune indiquent les centrales où de nouveaux réacteurs sont en projet.



La fiscalité locale en 2025 pour les centrales de Cattenom et Chooz n’a pas été communiquée.

Source: EDF, recherches POLITICO

Alexandre Léchenet/POLITICO

Même si EDF promeut largement les bénéfices fiscaux accordés aux territoires accueillant ses centrales, elle n’entend pas payer plus que de besoin, notamment concernant sa taxe foncière. Que ça soit pour ses réacteurs en cours de démantèlement, [comme à Chinon](#), ou pour ceux en maintenance, [comme au Bugey](#). Des centaines de milliers d’euros qui sont pourtant dus, rappelle à chaque fois la justice.

Reste que ces rentrées fiscales constituent une fortune pour les territoires concernés. D’autant plus que le parc nucléaire français s’est historiquement développé dans des petites communes rurales, lesquelles sont aujourd’hui bardées d’équipements publics cinq étoiles, rappelle le géographe Teva Meyer, [auteur d’une étude sur le sujet](#).

“Les EPR2 vont forcément amener à une remise en question des périmètres du risque, avec peut-être de nouvelles communes qui entreront dedans”, avance le chercheur, qui souligne que la construction de ces nouveaux réacteurs représente “presque un doublement” des rentrées fiscales de certaines collectivités.

Des questions qui se sont déjà posées lors de la construction de l’EPR de Flamanville, et avaient conduit en 2017 au regroupement de plusieurs dizaines de communes et intercommunalités au sein d’une grande communauté d’agglomération [sur décision du préfet de la Manche de l’époque, Jacques Witkowski](#).

Depuis l’an dernier, le raccordement au réseau de l’EPR entraîne une forte hausse de la fiscalité locale pour les communes de la Manche environnante. Celle-ci a plus que doublé selon [les documents publiés par EDF](#), passant de 43 millions d’euros en 2024 à 113 millions l’année suivante.

Atterrissage difficile

Si le gâteau s’agrandit, difficile de s’accorder sur un partage plus équitable, d’autant plus que certains élus locaux espèrent obtenir une avance sur la fiscalité des nouveaux réacteurs pour financer les équipements publics destinés à accueillir les salariés de ces trois gigantesques chantiers.

Une équation complexe à laquelle l’Etat a jusqu’ici bien du mal à trouver une réponse unique qui s’appliquerait au niveau national.

Interrogé sur ce point l’an dernier par la sénatrice Agnès Canayer (LR), le gouvernement de François Bayrou [avait alors botté en touche](#), répondant étudier “différentes pistes” de révision de la fiscalité. L’élue de Seine-Maritime a depuis [à nouveau sollicité le gouvernement](#), qui n’a pas encore répondu.

“Il y a encore du travail à faire”, [reconnaissait](#) la ministre chargée de l’Energie Maud Bregeon devant les parlementaires fin mars, soulignant un atterrissage “difficile sur la question de la répartition entre les collectivités locales”.

Pour préparer le terrain, l’exécutif avait pourtant missionné son administration en 2024 pour étudier la fiscalité du nouveau nucléaire, menant plusieurs réunions avec des élus locaux des trois territoires concernés.

Jamais rendu public, le rapport issu de cette *task force* fiscale n’a pas non plus été transmis aux participants des différentes réunions, selon plusieurs d’entre eux. Il a pourtant été remis au gouvernement en octobre 2024, indique l’un d’eux — soit peu de temps après l’arrivée de Michel Barnier à Matignon.

Sauf que le sujet n'a pas été traité dans les deux projets de loi de finances suivants.

Selon un familier de Bercy, cette tergiversation viendrait du fait que les différents services "n'arrivent pas à se mettre d'accord entre eux" et à formuler des propositions concrètes au gouvernement.

En attendant que l'exécutif trouve la formule magique, certains regrettent l'opacité entourant ces réflexions. "C'est un sujet sensible surtout pour l'Etat, lâche un participant au premier tour de table. Ils entourent cela d'une grande précaution alors que vu des élus le sujet pourrait largement être discuté publiquement."

Malgré ses centrales nucléaires et sa forte production, la Normandie manque de lignes ferroviaires électrifiées

Christophe Leconte

8–10 minutes

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

Le gouvernement veut subventionner les poids lourds électriques. En Normandie, la Fédération des usagers demande la préférence au ferroviaire, dont l'électrification est en retard dans une région pourtant grande productrice d'électricité.



Seulement 49 % des lignes normandes sont électrifiées selon la FNAUT. Sur la ligne Caen - Rennes, l'électrification s'est arrêtée à Saint-Lô. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Modifié le 06/05/2026 à 13h49 Publié le 06/05/2026 à 12h04

Dans le sillage des débats sur la flambée des énergies fossiles, la FNAUT s'insurge [contre l'annonce par le gouvernement d'une subvention de](#)

[100 000 € pour les transporteurs routiers pour l'acquisition d'un poids lourd électrique.](#) « **La priorité pour la longue distance doit être donnée à l'électrification du ferroviaire** », résume la Fédération nationale des associations d'usagers des transports.

[Auteur d'une étude sur le coût des trains normands en 2022](#), le président de la FNAUT Normandie pointe aujourd'hui le retard de l'électrification des lignes SNCF de la région, après avoir travaillé le sujet à partir de données publiques.

Lire aussi : [Le grand entretien du dimanche. « On pourrait faire rouler facilement 20 % de trains en plus en France »](#)

Une électrification stoppée

« **La Normandie possède l'un des réseaux ferroviaires les moins électrifiés de France, à hauteur de 49 %** (NDLR, 690 km sur un total de 1 400 km de lignes) **alors que la moyenne nationale se situe à 62 %**, chiffre Daniel Grébouval. **Le dernier grand chantier d'électrification de la région date des années 1990, sur la ligne Paris-Cherbourg. Cela s'est arrêté ensuite.** »

Or, très nucléarisée, la Normandie produit beaucoup d'électricité « **presque trois fois sa consommation en 2025** », selon le président de la FNAUT. Et 12,2 % de la production nationale selon RTE. Le paradoxe devient une incohérence si l'on compare avec la Bretagne : nos voisins ne produisent que 36,5 % de leur consommation et leur réseau ferroviaire est pourtant électrifié à hauteur de 67 %. Également faible productrice d'électricité, « **l'Île-de-France est quasiment à 100 % en ferroviaire électrique** ».

Favoriser le fret ferroviaire

La FNAUT demande donc à la Normandie de rattraper son retard via un programme d'électrification de plusieurs lignes normandes : 53 km sur la ligne Rouen-Dieppe « **qui passe entre deux centrales nucléaires** », 20 km pour rallier Fécamp, 50 km entre Elbeuf - Serquigny (Caen - Rouen) et enfin 72 km entre Saint-Lô et Granville (ligne Caen - Rennes).

La proposition la plus ambitieuse concerne l'électrification entre Mézidon et Tours, « **qui permettrait un grand contournement ouest de l'Île-de-France, dont le réseau est saturé, pour le transport des marchandises** » depuis les ports du Havre et de Rouen.

Du temps long

Daniel Grebouval le sait, le coût de tels investissements serait très élevé et préfère ne pas évoquer la ligne Paris - Granville dans l'immédiat, dont l'électrification s'arrête à Dreux. Le président de la FNAUT plaide pour une décision dans les dix ans qui viennent, compte tenu de l'échéance du renouvellement de matériel. « **Le temps ferroviaire est du temps long.** »

Pour quels avantages ? [Améliorer l'offre de transport en train](#) (« **si on veut développer une ligne, elle doit être électrifiée** »), réduire la pollution des trains roulant au diesel et surtout la pollution automobile en proposant une alternative à la voiture individuelle. « **On ne trouvera pas de solution aux bouchons de Caen avec des voitures électriques.** »

Seine-Maritime. Des restrictions d'eau à venir pendant l'été ? Le préfet appelle à des comportements citoyens

Justine Carrère

2-3 minutes

En anticipation de la période estivale, le préfet de Seine-Maritime appelle à des comportements citoyens. *"Les niveaux actuels des nappes phréatiques et des cours d'eau de la Seine-Maritime conduisent le préfet à sensibiliser dès à présent l'ensemble des usagers de l'eau sur la nécessité d'adopter des comportements responsables"*, apprend-on dans un communiqué mercredi 6 mai. En fonction des précipitations qui seront enregistrées durant les prochains mois, des restrictions de consommation pourraient être mises en place pendant l'été.

A lire aussi. [Seine-Maritime. Les restrictions sur l'eau levées dans cinq communes du nord de Rouen](#)

Une répartition hétérogène des précipitations

Pour la période de recharge s'étalant de septembre 2025 à mars 2026, les précipitations ont connu une répartition très hétérogène avec, sur l'ensemble de la période, seulement trois mois à la normale ou excédentaires, les autres étant déficitaires. Le mois de février a été particulièrement pluvieux. A contrario, les deux derniers mois (mars et avril) sont particulièrement déficitaires. Selon la préfecture de Seine-Maritime, *"les niveaux actuels des nappes rendent probables des restrictions en 2026 qui devraient être limitées et restent dépendantes de l'évolution de la situation"*.

Des restrictions à venir ?

En fonction des précipitations à venir durant les prochains mois, *"des restrictions pourraient avoir lieu pendant la période estivale"*, indique la préfecture. Cette situation a donc conduit le préfet de la Seine-Maritime à sensibiliser dès à présent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, professionnels, collectivités) afin qu'ils adoptent un comportement citoyen dans un souci d'anticipation.

Un "comité ressource en eau" se réunira mardi 2 juin prochain pour partager un point détaillé de la situation et définir les actions, proportionnées et progressives, à mettre en œuvre en fonction de l'évolution de la situation.

Les nappes phréatiques ne "vont pas si mal que ça" en Seine-Maritime, selon la direction des territoires et de la mer

Marianne Naquet

6-7 minutes

Cyril Teillet, de la direction des territoires et de la mer © Radio France - Victor Vasseur

Diffusé le mercredi 6 mai 2026 à 7:44

Publié le mercredi 6 mai 2026 à 7:44

Les nappes phréatiques en Seine-Maritime et dans l'Eure se sont-elles assez rechargées, alors que la période s'est achevée fin avril. On fait le point avec la direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime.

Le mois d'avril a été l'un des **plus secs jamais enregistrés en France**, y compris en Seine-Maritime, avec un niveau de pluie très bas. Alors que la seconde période de recharge des nappes d'eau souterraine vient de s'achever : traditionnellement, elles se rechargent au début de l'automne, septembre et octobre, et au début du printemps, mars-avril. Se sont-elles assez remplies ? Comment vont-elles ? "*Elles ne vont pas si mal que ça*", répond Cyril Teillet, adjoint à la DDTM, la direction départementale des territoires et de la mer, de Seine-Maritime.

Elles vont mieux qu'elles ont pu aller autrefois, mais elles sont en fait à des niveaux qui sont relativement moyens aujourd'hui, alors qu'on les a connues il y a deux ans à des niveaux extrêmement hauts." Certaines nappes ne sont **pas à un niveau complètement homogène** dans le département. "*Elles sont plutôt bien remplies sur la quasi-totalité du département, sauf sur une zone qui concerne l'Austreberthe, où là,*

effectivement, on est sur des niveaux qui sont un peu en dessous de la moyenne. On n'est pas dans une situation de crise, ça risque de générer en tout cas une vigilance sur l'eau et la consommation."

Le mois d'avril a été très sec, "déficitaire", précise Cyril Teillet, "ce qui est d'ailleurs le cas d'un certain nombre de mois sur la période de recherche qui va effectivement du mois de septembre au mois de mars. Sur cette période-là, en 2025-2026, on a deux mois seulement qui sont excédentaires, le mois de février et puis le mois d'octobre. Tous les autres mois sont, pour l'un, proche de la normale, et tous les autres sont déficitaires, donc le mois d'avril ne fait pas exception." Les pluies de ces derniers jours ou des prochains jours vont faire "du bien à la végétation, elle a besoin d'eau. Les sols sont relativement secs, donc c'est une eau qui ne va pas s'infiltrer profondément. Ces précipitations en terme de densité ne vont pas inverser la tendance pour les nappes. La tendance, c'est classique tous les ans. C'est une baisse continue et homogène, pour les nappes, jusqu'en novembre-décembre.

Doit-on **s'inquiéter pour cet été** ? "Pas spécialement parce qu'on est en Normandie, c'est déjà une chance par rapport au reste ou à d'autres régions de la métropole, mais en fait, au-delà de s'inquiéter pour cette année, le plus fondamental, c'est de se préparer, d'anticiper." Selon Cyril Teillet, il faut être vigilant "même en Normandie, sur la quantité d'eau et la consommation d'eau. Donc le maître mot, c'est plutôt l'anticipation, mais pas l'inquiétude. Globalement, il faut s'attendre potentiellement en fonction de la pluviométrie à venir, à des restrictions d'usage pendant l'été, mais qui seront limitées." Pour voir l'évolution des nappes phréatiques, c'est [à suivre sur le site du BRGM](#).

- [Rouen](#)
- [ICI Normandie \(Seine-Maritime - Eure\)](#)

Tous les vendredis, recevez le meilleur de la semaine d'ICI Normandie (Seine-Maritime - Eure) : certifié 100% local !

Adresse e-mail (obligatoire)

Exemple : nom@email.com

Le Havre. Le SCL, ce labo d'Etat méconnu qui traque les anomalies des carburants, fête ses 20 ans

Célia Caradec

3-4 minutes

C'est un service de l'Etat méconnu du grand public : voilà vingt ans, en 2026, que le SCL, Service commun des laboratoires, a été créé. Il regroupe onze laboratoires en France, dont un au Havre, implanté dans le quartier de l'Eure, qui comprend huit agents.

Les carburants passés au crible

"Nous ne sommes pas des douaniers, mais des scientifiques.

L'équivalent de la police scientifique pour la direction des douanes ou la répression des fraudes", illustre Bernadette Devos, responsable du domaine Energie environnement. Située à proximité des deux plus grandes raffineries du pays, l'antenne du Havre est spécialisée dans l'analyse des produits pétroliers. "Tous les produits qui transitent en France et demandent à être analysés arrivent ici. Gazole, gazole non routier, fioul domestique, supercarburants...", détaille la responsable.

Bernadette Devos

00:00

00:35



0:00 / 0:36



A l'intérieur du laboratoire, trois salles permettent d'analyser les différents échantillons, environ 1 500 par an pour les produits pétroliers. Mais un

seul échantillon est utilisé dans une dizaine de machines différentes.



Différents types de produits pétroliers sont analysés. - Célia Caradec

"Pour un gazole, par exemple, on mesure entre dix et treize caractéristiques", précise Jérémie Lemaistre, responsable adjoint. Les caractéristiques physico-chimiques du produit sont vérifiées (distillation, teneur en soufre, viscosité, etc.), à la demande des douaniers, dont certains travaillent dans des bureaux directement implantés sur les raffineries.

Reportage - Au sein du labo des douanes et de la répression des fraudes

00:00

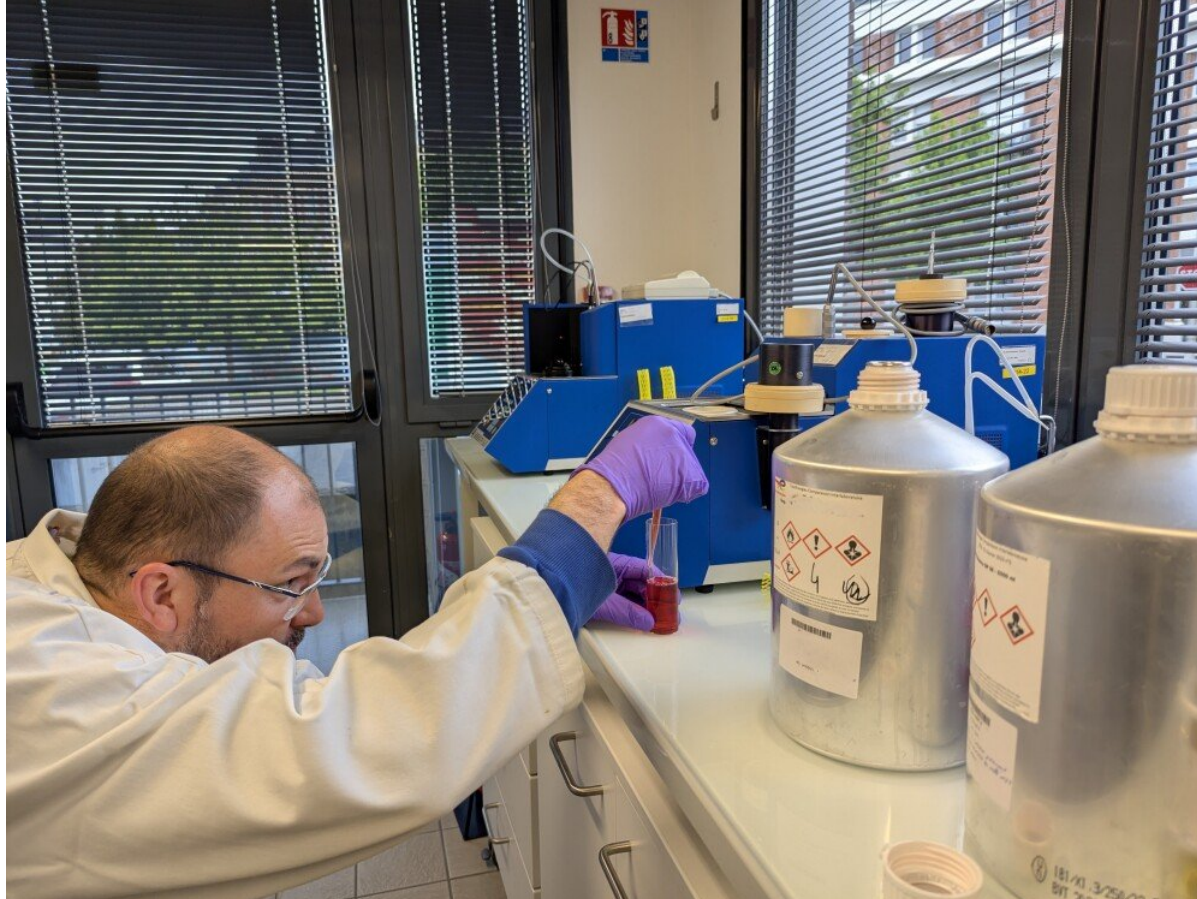
01:21



0:00 / 1:21



[L'actualité nous le rappelle en effet](#) : à chaque produit correspond une taxation précise. *"Si le produit est défini comme étant un combustible ou un carburant il est soumis à une taxation fiscale, s'il est utilisé comme solvant, il bénéficie d'une exonération"*, note Bernadette Devos.



Les échantillons proviennent des raffineries de Normandie, de Marseille ou encore des oléoducs franciliens. - Célia Caradec

"On vérifie aussi que le produit peut être utilisé en toute sécurité par le consommateur à la pompe à essence", pour éviter tout risque d'inflammation ou de mauvaise résistance au froid. L'an passé, le labo n'aurait pas aussi été sollicité pour des analyses après [les pannes en série survenues à plusieurs stations-service](#).

Riz, textiles, métaux, meubles...

Le laboratoire agit aussi dans le domaine des tarifs de proximité. En clair, tout type de produits en transit dans les conteneurs, sur le port du Havre, peut être analysé, pour vérifier le tarif douanier qui correspond au produit transporté. C'est le travail de Christopher Van Hulle, qui reçoit toute sorte d'échantillons : *"Du riz, du textile, des appareils électroniques, des métaux, etc."* La vérification peut se faire via un appareil scientifique (microscope, infrarouge...) ou la lecture d'une notice, par exemple, quand il s'agit d'un appareil électronique. *"C'est ce que j'apprécie dans ce métier, la diversité, et le fait qu'on allie le côté scientifique et le côté réglementaire."*

« Il n'y a pas de pause sur la sécurité » : qui est Xavier Delarue, le nouveau préfet de l'Eure ?

Guillaume Hamonic

6-7 minutes

Spécialiste des questions de sécurité et de crise, Xavier Delarue a pris mercredi 6 mai 2026 les rênes de la préfecture de l'Eure avec une méthode directe et un goût assumé du terrain. Portrait.



Par [Guillaume Hamonic](#)

Publié: 6 Mai 2026 à 20h20 Temps de lecture: 1 min

À 53 ans, Xavier Delarue arrive dans l'Eure avec un CV taillé pour les tempêtes régaliennes. Police, antiterrorisme, sécurité nationale, lutte contre le nationalisme violent en Corse, gestion des crises : le nouveau préfet a passé sa carrière dans les rouages sensibles de l'État.





Le nouveau préfet de l'Eure, Xavier Delarue, vient de prendre ses fonctions. Il était auparavant préfet de la Meuse. - Photo Paris Normandie

« *Je voulais faire le corps préfectoral dès le début* », résume-t-il simplement. Mission accomplie pour cet ancien de Sciences Po et de l'ENA, promotion Mandela 2001.

Derrière le parcours très institutionnel, l'homme cultive pourtant une image directe « *Je ne fais pas de détour* », prévient-il d'emblée. Et le ton suit : franc, rapide, parfois teinté d'autodérision. « *Préfet, juridiquement, c'est un CDD d'une semaine renouvelable tous les mercredis matin.* »

Une manière de rappeler que la fonction impose de vivre dans l'incertitude permanente. Pour le représentant de l'État, « *être préfet, c'est travailler pour dix ans, et être prêt à partir dans le mois* ».

« Il n'y a pas de pause sur la sécurité »

Sera-t-il bloqué dans ses missions, un an avant la présidentielle ?

« *Certainement pas, balaie-t-il de la main. Il n'y a pas de pause sur la sécurité, pas plus qu'il n'y en a sur les questions économiques et l'attractivité du territoire.* »

Avant l'Eure, Xavier Delarue était préfet de la Meuse. Trois ans passés dans un territoire rural qu'il dit avoir aimé. Suffisamment pour demander à y rester plus longtemps que prévu, une rareté dans un corps où les rotations sont fréquentes. « *Je suis celui qui est resté le plus longtemps sur place depuis vingt ans* », glisse-t-il.

« Pour moi, le préfet et le président du Département doivent travailler main dans la main. »

Xavier Delarue, Préfet de l'Eure

Là-bas, il revendique sa méthode : faire travailler ensemble tous les services de l'État et avancer « *en parfaite coordination* » avec les élus.

« *Pour moi, le préfet et le président du Département doivent travailler*

main dans la main », assume-t-il.

Dans l'Eure, ses priorités sont déjà fixées : sécurité, développement économique, soutien aux collectivités et solidarité. Le premier pilier lui ressemble le plus. Ancien responsable au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, passé par les ressources humaines de la police nationale après les attentats du Bataclan, il veut suivre de près la sécurité du quotidien et la lutte contre le narcotrafic.

Les 80 km/h, une bonne idée ?

[Sur les limitations de vitesse](#), le préfet refuse aussi les positions dogmatiques. « *Je ne suis pas certain que le passage généralisé aux 80 km/h était une bonne idée* », glisse-t-il, défendant une approche adaptée aux réalités locales plutôt qu'une règle uniforme.

Cet homme de dossiers revendique aussi un ancrage provincial. Ses racines familiales passent par la Normandie, entre [Verneuil-d'Avre-et-d'Iton](#) et Rugles. Sportif « *sans podium* », amateur de footing et de vélo, il pourrait rapidement apparaître sur les courses locales avec les agents de l'État. C'était notamment le cas, lors de sa précédente mission, lors d'une Féria meusienne.

Et derrière le haut fonctionnaire, il y a aussi le père de famille : marié, trois enfants, un chien, cinq chats... et désormais le poulailler de la résidence préfectorale à surveiller.

Lire aussi



À Rouen, l'institution France Travail Normandie mise en examen pour harcèlement moral

Le Poulpe

16–20 minutes

Ce dossier judiciaire apparaît aussi poussiéreux que sensible. Selon les informations du *Poulpe* recueillies auprès d'une source judiciaire, Pôle emploi, rebaptisé France Travail, est visé par une information judiciaire ouverte contre X à Rouen pour des faits présumés de harcèlement moral commis au sein de sa direction normande.

Les faits remontent à une dizaine d'années, entre 2012 et 2016, et concernent au moins trois victimes supposées de harcèlement moral exercé par différents cadres de la direction normande du service public de l'emploi.

Contacté, le parquet de Rouen confirme « *qu'une information judiciaire est ouverte et toujours en cours* ». « *À ce stade, trois plaintes ont été déposées* », complète-t-il.

D'après nos informations, la personne morale France Travail Normandie a tout récemment été mise en examen du chef de harcèlement moral par le juge d'instruction chargé de l'information judiciaire.

Contactée, France Travail Normandie indique prendre acte de cette mesure « *liée à des faits survenus dans la région Normandie entre 2011 et 2017 et réserve ses commentaires à l'autorité judiciaire dans le cadre de l'information judiciaire* ». L'établissement public demeure présumé innocent à ce stade de la procédure.

Dans ce dossier, la mise en examen de personnes physiques n'est pas à

exclure avant la clôture de l'instruction judiciaire.

« *C'est un vieux dossier, avec beaucoup de péripéties de procédure mais surtout une connotation politique* », glisse une source proche du dossier pour expliquer la lenteur de la justice dans cette enquête. « *On parle d'une institution publique, la justice est toujours très prudente dans ce genre de cas* », commente notre interlocuteur.

Le volet pénal de l'affaire démarre au milieu des années 2010, lorsque l'inspection du travail transmet au parquet de Rouen, sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale, trois signalements d'un harcèlement moral subi par trois victimes identifiées dans le cadre de ses contrôles. Depuis, ces dossiers auraient été regroupés en une procédure unique.

"Il a fallu beaucoup de persévérance pour faire en sorte que la justice se mette à bouger"

D'après nos informations, au moins deux des trois victimes ont également déposé plainte à l'issue de leur audition par les services de police. Une source proche du dossier évoque auprès du *Poulpe* « *un nouveau France Télécom* ».

« *Il a fallu beaucoup de persévérance pour faire en sorte que la justice se mette à bouger* », rapporte Adèle*, la première des trois victimes identifiées. *Le Poulpe* n'a pas pu prendre connaissance du signalement de l'inspection du travail la concernant.

Après un premier classement sans suite, Adèle* a déposé plainte avec constitution de partie civile afin de forcer la justice à rouvrir l'enquête. « *Il a fallu deux ans pour qu'un juge soit nommé* », déplore l'ancienne salariée de Pôle emploi visiblement encore très marquée par son expérience au sein du service public de l'emploi. À l'automne 2019, elle est enfin entendue par un magistrat instructeur. Et puis, plus rien, malgré la promesse de délivrer une commission rogatoire.

Ensuite, par le biais de son avocat, Adèle* a menacé d'engager une procédure pour déni de justice. Lien direct ou pure coïncidence, les

choses se sont débloquentes. La commission rogatoire est signée, une policière de la PJ de Rouen désignée pour enquêter. D'après nos renseignements, les syndicats CGT et SNU France Travail se sont récemment portés parties civiles dans le cadre de l'information judiciaire.

Le Poulpe a pu consulter deux des trois signalements de l'inspection du travail transmis au procureur de la République. Tous deux visent la direction régionale de Pôle Emploi en place à l'époque des signalements mais également la personne morale. L'inspection du travail juge en effet que « *poursuivre et condamner la personne morale pourrait s'avérer plus efficace dans l'optique de voir l'institution se préoccuper enfin réellement de la préservation de l'état de santé des travailleurs qu'elle emploie* ».

À la période visée par l'inspection du travail, Thierry L. officiait en tant que directeur régional de Pôle Emploi. Selon nos informations, dans plusieurs cas sur lesquels la justice enquête aujourd'hui, la direction générale de Pôle Emploi a eu connaissance, en partie ou en totalité, de faits problématiques.

Le premier signalement transmis en 2017 dont *Le Poulpe* a eu connaissance concerne Pierre*, cadre de la direction régionale toujours en poste aujourd'hui à France Travail. Contacté, ce dernier n'a pas souhaité répondre à nos questions. Selon l'inspection du travail, il fut victime de plusieurs faits constitutifs d'un harcèlement moral entre 2013 et 2014, soit en période post-crédation de Pôle Emploi par la fusion de l'ANPE et des Assédic.

« Pôle emploi Normandie, par des comportements répétés ayant eu pour effet une dégradation des conditions de travail de monsieur X., se traduisant par une altération de sa santé physique et mentale et une atteinte à ses droits, a donc enfreint les dispositions de l'article 222-33-2 du code pénal. »

Selon le fonctionnaire de l'inspection du travail, Pôle Emploi s'est rendu coupable d'une infraction pénale « *en lui retirant, sans le prévenir et en laissant d'autres salariés d'un grade inférieur les exercer, une partie des tâches de directeur territorial, en modifiant de façon unilatérale – et contre l'avis du salarié - son contrat de travail, en ne le convoquant plus aux*

réunions auxquelles il devait participer ès qualité ».

La charge de l'inspection du travail

Dans les faits, initialement directeur territorial pour la Seine-Maritime, Pierre* s'est vu notamment rétrograder à la seule gestion du territoire havrais à la faveur d'un nouveau découpage de la direction territoriale en plusieurs pôles. *« On a voulu dépecer ce salarié de ses attributions en usant d'un artifice. Après le départ de Thierry L., l'organisation territoriale est revenue à la situation antérieure, avec une seule direction territoriale »*, rapporte une source interne au sein de Pôle Emploi Normandie.

Selon nos informations, Pierre* aurait alerté Jean Bassères, directeur général de Pôle Emploi à l'époque, sans obtenir de réponse satisfaisante et encore moins de prise en compte de la situation.

« Ces comportements répétés ont eu pour effet une dégradation de ses conditions de travail, que le salarié a tracées par écrit à l'attention de sa direction, sans que celle-ci fit quoi que ce soit pour prendre en compte ces plaintes », ajoute le signalement de l'inspection du travail.

Avant de conclure : *« Ces comportements et cette dégradation des conditions de travail ont altéré la santé de Monsieur X., au point qu'il a été contraint d'être placé par son médecin traitant en arrêt »*.

D'après nos renseignements, lors de son audition par les services de police, Pierre* aurait déposé plainte dans le cadre de la procédure pénale en cours.

Le second signalement auquel nous avons eu accès concerne Isabelle*, salariée d'un grade moins élevé mais néanmoins rattachée à la direction régionale. Elle avait tenté de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail, plus précisément dans le local des délégués syndicaux CGT au cours d'un entretien. Elle avait voulu se jeter par la fenêtre avant d'être ceinturée par un syndicaliste.

L'inspection du travail vise à nouveau le délit de harcèlement moral ayant abouti à la tentative de suicide mais également celui de *« mise en danger*

de la vie d'autrui par inobservation d'une prescription particulière de sécurité ».

« Si des mesures de prévention de ces risques, de quelque nature qu'elles fussent, avaient été mises en place ou même recherchées, les conditions de travail de Madame Y. n'auraient pas été dégradées ni n'auraient pu conduire à un tel impact sur son état de santé », développe le signalement.

Concernant la caractérisation du harcèlement moral, l'inspection mentionne « l'absence de détermination claire de ses missions, et subséquemment l'évaluation de la charge de travail », « le non-paiement total ou partiel et le paiement avec retard des primes de vacances et de treizième mois de madame Y., dont l'établissement public refuse de justifier, alors même qu'il est interrogé par écrit par l'inspection du travail » ou encore « la non-affectation des éléments matériels qui auraient permis à madame Y. d'accomplir son travail, et ce dès sa prise de poste ».

Entendue par les services de police dans le cadre de l'enquête pénale, Isabelle* a déposé plainte en juillet 2017 pour harcèlement moral, renforçant les éléments portés à la connaissance de la justice par l'inspection du travail.

Alertes à l'adresse de la direction générale

La tentative de suicide d'Isabelle* avait déclenché une enquête paritaire au niveau du CHSCT. Après plusieurs mois de travail, la représentante de la salariée et le représentant de la direction n'ont pas réussi à accorder leurs violons, donnant lieu ainsi à la présentation de deux rapports distincts.

Si, selon la représentante d'Isabelle*, le contexte professionnel a « provoqué » la tentative de suicide, il n'a fait que la « favoriser » aux yeux du représentant de l'employeur. Les deux rapports sont en revanche concordants sur les préconisations faites à Pôle emploi Normandie pour que la situation d'Isabelle* s'améliore.

D'après nos informations, cette dernière aurait quitté la Normandie. Sollicitée, elle n'a pas donné suite.

Sur le volet civil, Isabelle* avait dans un premier temps obtenu la condamnation de Pôle Emploi pour « *faute inexcusable* » à l'origine de sa tentative de suicide. Elle a finalement été déboutée de sa demande par la cour d'appel de Rouen en 2021. Pôle emploi défendait le fait que sa tentative de suicide n'était liée qu'à l'état de santé de la salariée, hors de toutes considérations relatives à ses conditions de travail.

Pour en revenir au cas d'Adèle* citée plus haut comme première victime, dont *Le Poulpe* n'a pas pu lire le signalement transmis par l'inspection du Travail et recensé par l'information judiciaire, il est chronologiquement le premier cas de harcèlement moral supposé au sein de Pôle Emploi.

Il faut souligner que de nombreuses alertes concernant des faits potentiellement répréhensibles avaient été remontées à la direction générale de Pôle Emploi - la première remontant à juillet 2013 - sans que *a priori* quoi que ce soit ne soit mis en oeuvre pour y remédier.

Les faits concernant Adèle* se sont déroulés entre 2012 et 2013. Notre média s'était déjà fait l'écho de cette affaire et notamment de la condamnation, au civil cette fois, de Pôle Emploi pour harcèlement moral et faute inexcusable de l'employeur.

Par une décision rendue en 2022, la cour d'appel de Rouen avait reconnu le calvaire vécu par Adèle*. Promue cheffe d'équipe mais victime de dénigrement et de pressions multiples, elle avait fait un malaise à la sortie d'un entretien avec son supérieur hiérarchique et avait chuté dans l'escalier.

"Il est impératif que vous initi[i]ez une démarche de prévention des risques psychosociaux, laquelle d'après les informations en ma possession, s'avère inexistante"

« Le caractère systématique des manœuvres de déstabilisation, leur justification et leur couverture systématique par la direction d'agence, la direction régionale et la DRH régionale, l'absence totale de réaction aux alertes lancées par Mme Z. si ce n'est pour tenter de la discréditer,

viennent confirmer le caractère délibéré et concerté de ces agissements au nom d'une très singulière conception du management qui assure la promotion des auteurs de tels comportements », attaque la plainte pénale que nous avons pu consulter.

Adèle* a finalement été licenciée pour inaptitude, à l'origine de nouvelles procédures en justice. Ce qu'il ressort de son cas individuel, c'est l'absence de réaction des différents niveaux hiérarchiques face aux nombreuses alertes qu'elle avait émises, tant avant son malaise et sa chute dans l'escalier qu'après ces malheureux incidents.

Ainsi, dans sa réponse au courrier que lui a adressé Adèle* en 2013 pour dénoncer les faits dont elle souffrait, Thierry L., directeur régional de Pôle Emploi Haute-Normandie à l'époque,, rejette toute forme de harcèlement moral et va jusqu'à retourner les accusations contre elle qui, selon lui, tenterait *« d'exploiter son arrêt de travail pour dénoncer une situation dont elle se trouve en réalité à l'origine et de se protéger contre d'éventuelles sanctions disciplinaires »*.

La condamnation à deux reprises de Pôle emploi pour harcèlement moral viendra totalement contredire les allégations du directeur régional. De même, Pôle Emploi se verra également condamné par la cour d'appel de Rouen, en 2023, pour licenciement nul et *« exécution déloyale du contrat de travail »*.

« En parfaite connaissance de cette situation, aucune mesure concrète n'a été prise pour y remédier, de façon certaine de la part de la direction locale et probablement de la part de votre direction régionale », assène un écrit de l'inspectrice du travail en charge du dossier d'Adèle*. *« Il est impératif que vous initiiez une démarche de prévention des risques psychosociaux, laquelle d'après les informations en ma possession, s'avère inexistante »*, tranche enfin la fonctionnaire, comme une pierre supplémentaire dans le jardin du directeur régional de l'époque.

Contre l'évidence, Thierry L. critique, dans sa réponse à cet écrit, *« les appréciations subjectives »* de l'inspectrice.

L'inspecteur du travail qui prendra la suite de la première fonctionnaire se fend d'un nouveau courrier officiel daté de juin 2015 constatant que

« Pôle emploi ne respecte pas les obligations fixées à sa charge par le code du travail pour l'évaluation et la mise en place d'actions de prévention concernant les risques psychosociaux, pour l'agence de Grand Quevilly », où était affectée Adèle.*

Un procès-verbal de CHSCT daté du 4 novembre 2014, consulté par *Le Poulpe*, semble démontrer que la direction régionale de Pôle Emploi de l'époque était encline à minimiser les risques psychosociaux auxquels étaient exposés les salariés.

"On comprend assez mal comment un directeur qui est nommé dans trois procédures pour harcèlement moral a pu poursuivre sa carrière sans être inquiété"

Selon ce document, Thierry L. convient *« que tout n'est pas parfait, mais il pense qu'il ne faut pas partir du postulat que tout ne va pas bien »*. *« Il y a toute une série d'éléments mis en œuvre depuis plusieurs mois, années, pour essayer de concourir à limiter les RPS »*, se défendait à l'époque Thierry L..

La médecin, signataire de l'alerte initiale, est également présente à la réunion du CHSCT. *« Elle accompagne les salariés depuis longtemps et a vécu les évolutions depuis la fusion. Ce qui l'a interpellée, c'est cette situation de santé très dégradée avec derrière, elle le redit, un potentiel risque suicidaire »*, expose le compte-rendu que nous avons pu consulter.

Bien que son nom, en sa qualité de directeur régional, apparaisse au coeur de la procédure pénale en cours, Thierry L. n'a eu, a priori, à souffrir d'aucune conséquence au niveau de sa trajectoire professionnelle. Après son passage normand, il a été promu dans le sud de la France, en charge d'une direction plus importante que la Normandie. Il a récemment fait valoir ses droits à la retraite.

« On comprend assez mal comment un directeur qui est nommé dans trois procédures pour harcèlement moral a pu poursuivre sa carrière sans être inquiété », s'étonne un cadre de France Travail Normandie sous

couvert d'anonymat. Contacté, l'ancien directeur normand n'est pas revenu vers nous avant la mise en ligne de cet article.

Le nom de Thierry L. est encore associé une autre dossier sensible dans le sud de la France, en région Occitanie, là où il a achevé son parcours professionnel au sein du service public de l'emploi. *Le Poulpe a* en effet pu consulter un rapport commandé par le CSE France Travail de cette région à la suite du suicide d'un responsable d'équipe en agence (REA).

« Le diagnostic fait état d'une population exposée de façon importante à de nombreux facteurs de risques. Le questionnaire ainsi que les entretiens réalisés (sur 10 agences) soulèvent une série de facteurs de tensions organisationnels et contextuels, à des niveaux élevés, voire très élevés », indique le rapport.

« Certaines méthodes de management évoquées par les agents rencontrés génèrent des risques psychosociaux au sein des équipes », développe-t-il, ciblant *« de la violence verbale »*, *« des choix arbitraires qui peuvent paraître injustes »* ou encore *« des phénomènes d'exclusion »*.

« Il nous apparaît que la dégradation de l'état de santé de Monsieur D. qui devait aboutir à son suicide est liée à son travail », juge de son côté l'inspection du travail s'exprimant sur le suicide de ce même responsable d'équipe.

Comme une énième pierre dans le jardin de l'ancien directeur régional en Normandie et, par ricochet, dans celui du service public de l'emploi.

*** prénoms modifiés**

Micmac à la police municipale de Fécamp sur fond d'accusations de harcèlement

Le Poulpe

10–12 minutes

À Fécamp, une enquête a été ouverte sur des soupçons de harcèlement moral à l'encontre d'un fonctionnaire de la police municipale. Dans sa plainte, ce dernier accuse son chef de brimades et de violences.

Rien ne va plus à la police municipale de Fécamp (Seine-Maritime). Selon des informations glanées par *Le Poulpe* dans la cité portuaire, Christophe F., agent de surveillance de la voie publique (ASVP) rattaché à la police municipale accuse son chef de service adjoint de « *violences physiques et morales* », comme il les a décrites dans une longue lettre adressée début février au syndicat CGT de la ville.

Quelques jours plus tard, c'est l'organisation syndicale qui a pris la défense de l'agent en montant au créneau pour interpeller la collectivité d'une part, et, d'autre part et surtout, la procureure de la République du Havre au travers d'un signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Questionnée, la procureure confirme « *qu'une enquête est en cours auprès du commissariat de police de Fécamp* ». Selon la magistrate, la présumée victime a également déposé plainte.

Contacté par *Le Poulpe*, Samuel H., le chef adjoint de la police municipale mis en cause, n'a pas souhaité s'exprimer. Il demeure présumé innocent à ce stade de la procédure.

« *Un agent contractuel actuellement affecté au sein du service de la police municipale de la Ville de Fécamp a souhaité porter à la connaissance de notre organisation syndicale représentative les*

maltraitements qu'il indique subir de manière récurrente et persistante dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle », expose ce signalement que *Le Poulpe* a pu consulter.

« Les faits dénoncés (cf. document ci-joint de l'intéressé) nous sont apparus suffisamment vraisemblables et graves pour justifier de notre part un signalement », ajoute le secrétaire général du syndicat dans sa missive.

Dans le courrier rédigé par la victime présumée auquel sont jointes plusieurs coordonnées téléphoniques d'agents susceptibles de confirmer ses dires, il est question de *« coups de baguette sur le visage ainsi que des claques [assenées] derrière la tête avec violence, quand je suis seul ou devant mes collègues »*.

"Je suis à bout, je ne dors pratiquement plus"

L'ASVP dénonce aussi les commentaires dégradants en lien avec son handicap et son *« dossier MDPH »* ou encore que Samuel H. se dissimulerait pour l'épier. De même, le fait que le chef adjoint aurait tout bonnement coupé le chauffage au niveau de l'accueil de la police municipale, lieu de travail de la victime présumée. *« Je suis à bout, je ne dors pratiquement plus »*, écrit l'agent ajoutant que son médecin lui a prescrit *« des antidépresseurs »* ainsi *« qu'un arrêt maladie pour harcèlement professionnel »*.

En parallèle de la saisine de l'autorité judiciaire, le syndicat CGT a également agi sur le terrain administratif avec la rédaction d' *« un droit d'alerte pour atteinte grave à la santé et à la sécurité d'un agent »*. La CGT entend exercer son *« droit d'alerte au titre d'une situation de danger grave, résultant de violences physiques et morales répétées, assimilables à du harcèlement »*.

« Les faits dénoncés concernent le comportement de Monsieur H. Samuel, chef adjoint, et comprennent notamment: des violences physiques avérées, coups de baguette portés au visage, claques derrière la tête. Des propos humiliants, dénigrants et intimidants. Des menaces professionnelles, remise en cause des congés, annonce de non-

renouvellement de son contrat. Des atteintes à la dignité par des propos relatifs au dossier MDPH l'agent (espèce de COTOREP) », détaille la missive syndicale adressée à David Roussel, maire de Fécamp.

Et le syndicat d'exiger « la mise en sécurité immédiate de l'agent concerné et la cessation sans délai des agissements signalés ainsi que l'ouverture d'une enquête F3SCT ».

« Les agissements concernés ont fait l'objet d'un signalement auprès du maire de Fécamp, du directeur général des services et de la directrice des ressources humaines, lesquels ont fait part de leur intention de diligenter une enquête administrative interne au sein du service de la police municipale », renseigne de son côté le signalement évoqué supra adressé par la CGT au parquet du Havre, en référence à une réunion qui s'est tenue début février, cette fois en présence du SAFPT (syndicat autonome de la fonction publique territoriale).

« Loin de normaliser la situation, cette intention restée à ce jour sans suite disciplinaire n'a fait que l'envenimer, l'agent ayant été interrogé dans la foulée par son supérieur notamment sur le contenu de ce RDV, acte qui pourrait être considéré comme une forme de pression sur la victime à ne pas porter plainte ou à se rétracter, acte passible d'une peine d'emprisonnement de 3 ans et de 45 000 euros d'amende (article 434-5 du code pénal) », assène la CGT dans son droit d'alerte.

Dans un compte-rendu rédigé par un haut cadre de la collectivité et consulté par *Le Poulpe*, chacune des parties a pu exposer son positionnement, à commencer par le salarié plaignant supposément victime « *de harcèlement* ». Au passage, les deux représentants du SAFPT s'étonnent, face aux instances de la collectivité, que les deux responsables à la tête de la police municipale étaient au fait de la demande du plaignant de consultation de son dossier personnel.

« Normalement, c'est confidentiel », ont-ils fait remarquer, selon le compte-rendu. Questionnés sur ce point précis, ni le maire ni la direction générale n'ont fourni de réponse, laissant à penser que des informations confidentielles auraient été transmises de manière irrégulière. Selon nos sources, le DGS de la commune aurait reconnu officieusement avoir

informé la hiérarchie de la police municipale.

Dans un autre document rédigé directement par le SAFPT, il est en outre stipulé que *« les faits ont continué à se reproduire régulièrement et en présence de M. C. [chef de la police municipale] qui n'est pas intervenu pour faire cesser les violences physiques en s'interposant ou en réprimandant M. H. »*

Au passage, le salarié dénonce des propos sexistes à l'égard de policières municipales supposément tenus par le même Samuel H. *« les appelant petits seins »*. Il rapporte aussi les interrogations à propos de la disparition de l'argent liquide trouvé à l'intérieur d'un portefeuille déposé au service des objets trouvés de la municipalité. Selon l'ASVP, cette volatilisation a coïncidé avec son arrêt maladie. Période à laquelle Samuel H. assurait l'intérim, selon Christophe F..

"Il apparaît que si des propos ou des actes ont pu vous atteindre et dont certains n'avaient vraisemblablement pas toute leur place dans un contexte professionnel, ils ne présentent pas un caractère systématique"

À charge désormais pour la justice pénale d'établir d'éventuelles responsabilités dans ce dossier ô combien sensible.

Questionné, David Roussel, maire de Fécamp, regrette que l'on ait tiré de cette histoire *« un argument politique »* ou encore que *« des personnes aient été jetées en pâture sur la place publique sans attendre le résultat des enquêtes »*.

L'édile, tout juste réélu au coude-à-coude, semble vouloir expédier cet épineux dossier. Le maire de Fécamp a tout récemment répondu au syndicat CGT, balayant d'un revers de main le moindre problème au sein de la police municipale:

« L'enquête administrative n'a pas permis de mettre en évidence que les faits signalés étaient constitutifs de manquements aux obligations professionnelles et déontologiques. » « Les éléments recueillis lors des

auditions n'ont notamment pas permis de caractériser les faits comme étant constitutifs de harcèlement », soutient l'édile dans sa missive que *Le Poulpe* a pu consulter. « *Il n'y a pas matière à caractériser cela en harcèlement et faute professionnelle* », déclare-t-il au *Poulpe*.

Étrangement, l' élu assure dans son courrier que le parquet du Havre aurait procédé à un classement sans suite « *au motif que l'infraction est insuffisamment caractérisée* », ce qui ne correspond pas à la réponse de la magistrate citée supra. Questionné sur cette allégation, il a refusé de donner plus de précisions.

Autre bizarrerie, un enquêteur du commissariat de police nationale de Fécamp a informé le plaignant par courriel du classement sans suite de sa plainte. « *Après enquête et avis à madame la procureure de la République du Havre et à sa demande, je vous informe que votre plainte a été classée sans suite pour infraction insuffisamment caractérisée* », soutient-il, une fois de plus en contradiction avec la version du parquet du Havre.

« *Il apparaît que si des propos ou des actes ont pu vous atteindre et dont certains n'avaient vraisemblablement pas toute leur place dans un contexte professionnel, ils ne présentent pas un caractère systématique et répété sachant que les remarques sur le remplissage des fiches de congés ou la pratique professionnelle s'inscrivent dans le contexte d'une relation hiérarchique classique* », développe le même enquêteur, par ailleurs à la tête de la PJ de Fécamp, sans pour autant se prononcer sur les faits les plus graves allégués par le plaignant.

À Fécamp comme ailleurs sur le territoire, police municipale et nationale oeuvrent sur le terrain en lien étroit. Ceci explique peut-être cette position plutôt accommodante à l'égard du mis en cause, cadre de la police municipale, mais aussi le hiatus entre la communication du parquet du Havre et celle du patron de la police judiciaire de Fécamp.

Considérant la proximité entre les deux services, on peut enfin s'interroger sur l'intérêt de confier à la police nationale de Fécamp une enquête visant un fonctionnaire de police municipale de ladite commune, fonctionnaire, qui plus est, très inséré dans le tissu social local,

notamment en tant que président du vélo club fécampois.

À cette heure, le plaignant est toujours en arrêt de travail. *« Il arrive à la fin de sa mission de contractuel de droit public. Il a été reçu, comme le veut la règle, par un jury pour l'éventuel renouvellement de son contrat. La décision sera connue dans les prochains jours »*, communique David Roussel, déclarant n'avoir aucun commentaire à ajouter quant au fait que l'enquête ait été confiée à la police nationale de Fécamp.

À Dieppe, deux passeurs placés en détention provisoire après leur interpellation à Varengueville

Arnaud Commun

6–7 minutes

Deux passeurs présumés de migrants ont été maintenus en détention provisoire par le tribunal correctionnel de Dieppe, ce mercredi 6 mai 2026. Ils avaient été interpellés en flagrant délit, le dimanche 3 mai à Varengueville-sur-Mer.



Par [Arnaud Commun](#)

Publié: 6 Mai 2026 à 18h51 Temps de lecture: 2 min

Deux hommes de 22 et 24 ans, suspectés d'être des passeurs, ont été interpellés en flagrant délit par des gendarmes du PSIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) de Dieppe, au cours de la nuit du samedi 2 au dimanche 3 mai 2026, vers 1 heure, au pied de la vallée du Petit-Ailly, à Varengueville-sur-Mer.

Ils se trouvaient à côté d'une fourgonnette. À l'écart, huit migrants, pour la plupart de nationalité soudanaise, [attendaient l'arrivée d'un potentiel bateau chargé de les conduire en Angleterre](#). Ces personnes ont été placées en retenue administrative, puis remise en liberté avec une Obligation de quitter le territoire français.

Deux services enquêteurs

Les gendarmes de la communauté de brigades d'Offranville, en co-

saisine avec l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) 76, ont mené les investigations pendant la garde à vue des deux hommes. Le premier, Sofiane, 24 ans, est de nationalité marocaine. Le deuxième, Amadou, 22 ans, est Français, né à Suresnes (Hauts-de-Seine).

Ils ont été déférés au parquet de Dieppe le lundi 4 mai 2026, puis placés en détention provisoire jusqu'au mercredi 6 mai, où ils ont été présentés en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Dieppe.

Tous les deux ont sollicité un délai pour préparer leur défense. Dès lors les juges se sont penchés sur leur personnalité, [afin de décider de leur sort jusqu'au procès](#). Amadou et Sofiane ont exprimé le souhait de retrouver la liberté, arguments à l'appui.

En formation

« Je suis en formation frigoriste. Ça fait 4 mois que je suis dedans. Ça se passe bien. Je vis chez mon frère dans le 93 (Seine-Saint-Denis) », plaide Amadou. Il enfonce le clou à la fin de l'audience : « Laissez-moi continuer ma formation. Il ne me reste que 3 mois. Il faut me laisser une chance. Depuis 2023, je n'avais pas fait de garde à vue. »

(J'ai mal réfléchi, j'ai fait ça dans la précipitation

Amadou, L'un des deux prévenus

Il reconnaît l'infraction reprochée, « en bande organisée » : *« J'ai mal réfléchi, j'ai fait ça dans la précipitation. »*

« Dans l'espace vert »

Sofiane cherche aussi à attendrir les juges : *« J'essaie juste de m'en sortir. J'ai fait des choses plus graves dans ma vie. Je ne savais pas que c'était grave ça. Je suis sorti de prison en octobre 2025. J'habite à Argenteuil dans le 95 (Val-d'Oise). Je travaille dans l'espace vert. »*

La substitut du procureur requiert leur maintien en détention provisoire. Elle indique qu'Amadou a été jugé en son absence le 17 mars 2025 et condamné à 2 ans de prison ferme pour association de malfaiteurs.

Amadou assure qu'il ignorait cette sanction. Sa promesse de venir libre à

son procès ne convainc pas la magistrature.

« Éviter toute pression »

Sofiane cumule « 12 mentions au casier judiciaire. Il faut éviter toute pression sur les témoins et les victimes. Monsieur est mis en cause par plusieurs victimes », en l'occurrence des migrants.

Leurs avocates plaident pour une remise en liberté sous contrôle judiciaire, mais les juges tiennent à les garder sous la main et à empêcher toute concertation, compte tenu de certaines déclarations discordantes en garde à vue. Ils seront jugés le vendredi 12 juin 2026, à 14 heures. En attendant, ils retournent en prison.

Un supplément d'information, accordé par le tribunal, permettra d'ici là aux enquêteurs d'exploiter des images de vidéosurveillance d'un parking d'Amiens, où les prévenus auraient transité.

Lire aussi



[Près de Cany-Barville, Charles Lepicard, est resté engagé 67 ans au service de sa commune !](#)



Les futurs radars des collectivités ne séduisent pas forcément les élus normands

Philippe Dufresne

6-8 minutes

Les municipalités, départements et intercommunalités vont pouvoir s'équiper de radars pour contrôler la vitesse sur leur territoire. La mesure, opérationnelle en 2027, soulève beaucoup de questions.



À Saint-Jean-de-Folleville, dans la longue ligne droite de Radicatel, deux radars pédagogiques existent déjà. Le maire n'en demande pas plus même s'il souligne le nombre important de véhicules qui traversent la commune. - Philippe Dufresne / Paris Normandie



Par *Philippe Dufresne*

Résumé de l'article

Résumé par IA, vérifié par la rédaction. Cet outil est en phase de test.

Les élus normands sont sceptiques face aux radars financés par les collectivités. Les communes pourront installer des radars dès 2027, mais doivent les financer elles-mêmes. Le coût élevé des radars inquiète les maires, qui préfèrent investir ailleurs. Certains craignent une utilisation politique des radars par les municipalités.

Fin annoncée d'un monopole d'État, transfert de responsabilité ou accélération de la décentralisation ? À compter du 1er janvier 2027, les communes, intercommunalités et départements pourront installer leurs propres [radars routiers automatiques](#), à condition de les financer. L'idée fait réagir et ne soulève pas forcément l'enthousiasme chez les élus.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

À Saint-Jean-de-Folleville, les automobilistes, sur l'axe reliant Port Jérôme à Tancarville, ont l'habitude de lever le pied sur une longue ligne droite. Deux radars pédagogiques rappellent qu'ici la vitesse est limitée à 50 km/h. Des contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie sont d'ailleurs régulièrement effectués pour souligner qu'on ne badine pas avec la sécurité routière.

Sylvain Deltour, le maire de cette commune de 820 habitants, se souvient qu'à une époque l'installation d'un radar automatique avait été envisagée. Cela ne s'était pas concrétisé. Plusieurs milliers de véhicules empruntent cet axe chaque jour. Pour autant, l' élu n'envisage pas l'achat d'un radar automatique. « *On a joué le jeu de la vidéosurveillance, pour améliorer la sécurité.* »

(Faut-il mettre un radar dans chaque commune ? Je ne le pense pas

Jean-Paul Legendre, Président de l'Union des maires et des élus de l'Eure

« *Il faudrait déjà que la partie de l'argent des contraventions aille à l'entretien de la voirie* », lâche-t-il avant de poursuivre : « *On n'a jamais demandé de radar dernièrement. Je préférerais utiliser l'argent de la commune à d'autres choses.* » L'idée d'endosser une partie de la

responsabilité de l'État le gène.

« Je suis peu emballé »

[Dans l'Eure](#), Jean-Paul Legendre partage ce sentiment. Maire d'Iville, il est aussi président de l'Union des maires et élus de l'Eure. *« Je vois plutôt mal cette idée de radars financés et installés par les communes. L'État transfère sa responsabilité et les charges dans une période sévère financièrement. Les communes ont très peu de marge de manœuvre pour financer ce genre d'investissement. »*

Le coût d'un radar automatique varie entre 80 000 et 160 000 euros. Une somme importante dans le budget, souvent très serré, des petites communes. Le maire de cette commune de 500 habitants, sur l'axe très fréquenté Le Neuboug-Elbeuf pointe aussi une question philosophique : *« A mes yeux, l'État est détenteur de la force et de la répression, pas les communes. Sur le principe, je suis très peu emballé. J'ai conscience que certains autres maires auront une appréciation différente. Mais faut-il mettre un radar dans chaque commune ? Je ne le pense pas. »*

Arme politique ?

Interrogé sur LCI, Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 Millions d'automobilistes, va encore plus loin. Il estime que le risque d'instrumentation politique existe : *« Le radar va devenir une arme purement politique, avec des villes plutôt ancrées dans certaines tendances qui sont opposées à l'usage de l'automobile et donc aux automobilistes et qui vont décider de mettre des radars partout pour embêter les gens, soyons très clairs ».*

Lire aussi

[Près du Havre. À seulement 11 ans, Archibald s'engage aux côtés des militaires pour la patrie !](#)

[Le Havre et sa région : une opération d'achat groupé de pellets pour alléger la facture d'énergie](#)

« J'étais le coupable idéal » : battu pour la présidence de Terroir-de-Caux, Olivier Bureaux défend son bilan

Augustin Bouquet des Chaux

5-7 minutes

Battu par Jean-Luc Cornière pour la présidence de Terroir-de-Caux, le maire de Longueville-sur-Scie, Olivier Bureaux, défend son bilan à la tête de la communauté de communes.

Sur le même thème

[Eau potable](#)

[Terroir-de-Caux](#)

Article réservé aux abonnés



Battu par Jean-Luc Cornière pour la présidence de Terroir-de-Caux, Olivier Bureaux défend son bilan et rappelle que c'est son successeur qui

en 2019 a décidé de prendre la compétence eau et assainissement.

©Les Informations Dieppoises

Par [Augustin Bouquet des Chaux](#) Publié le 6 mai 2026 à 12h29

Vous avez perdu votre poste de président de la communauté de communes Terroir-de-Caux. Est-ce que c'est un résultat qui vous a surpris ?

Olivier Bureaux : Le résultat m'a surpris effectivement. J'avais fait beaucoup de rencontres d'élus et notamment des nouveaux élus avant cette élection. Et par rapport aux intentions de votes exprimées à cette occasion et les voix obtenues le jour de l'élection, il y a un décalage. Je ne vais pas mentir, je pensais être réélu.

Peut-être que les gens ont changé d'avis. J'ai vu dans des propagandes de campagne que des city-stades allaient être construits... Peut-être que c'est ça qui les a fait changer d'avis.

Avez-vous payé les polémiques autour de la hausse des tarifs de l'eau sur le territoire de la communauté de communes ?

Complètement. Le problème de l'eau, je le traîne depuis trois ans. Lors du dernier conseil communautaire, j'ai pris la parole dans un esprit très constructif pour rappeler aux anciens élus et aux nouveaux que la compétence de l'eau a été prise en 2019 par Jean-Luc Cornière, ancien et désormais nouveau président de la communauté de communes. Moi, arrivant en juillet 2020, j'ai hérité de ce choix et il a fallu assumer.

Je pense que certains élus ont été fébriles à l'idée de revoter pour moi parce qu'il y avait cette histoire. Le problème de l'eau va devenir national, je ne vois pas comment le nouveau président va faire pour baisser les tarifs avec tous les travaux qu'il y a à faire sur les stations d'épuration.

Pouvez-vous détailler ?

Il y a une charge de travaux que ce soit en eau potable ou en réseaux d'assainissement... Je lui ai souhaité bon courage comme c'est lui qui a décidé de prendre la compétence. J'ai dû gérer ça pendant trois ans, maintenant il va devoir le gérer pendant six ans.

Votre élection en 2020 avait été vue comme une forme de renouveau aux dépens de Jean-Luc Cornière, sa réélection ressemble presque à un retour en arrière, le vivez-vous comme une sanction de votre bilan ?

Non, je ne pense pas. Lors du dernier conseil communautaire, j'ai été largement applaudi et nous avons fait de belles choses. Nous avons reconstruit une maison de santé sur Bacqueville, on a agrandi Médiscie, fait une salle de sport sur Sainte-Foy... Je pense vraiment que si nous n'avions pas eu cette compétence eau et assainissement, Terroir-de-Caux aurait sa piscine, son hôtel communautaire et beaucoup d'argent.

Il ne faut pas oublier que l'on a investi plus de 23 millions d'euros dans les stations d'épuration et c'étaient des obligations légales imposées par l'agence de l'eau parce qu'elles étaient mises en demeure de fermeture. Du coup des communes comme Val-de-Saône ne pouvait plus délivrer de permis de construire parce que la station était saturée.

Des projets avortés comme la nouvelle piscine ou le nouvel hôtel communautaire ont pu jouer contre vous...

Peut-être, mais je ne sais pas si ce sont les éléments majeurs qui ont pesé contre moi. J'ai géré Terroir-de-Caux comme je gère la mairie de Longueville en faisant attention et sans se lancer dans des financements trop lourds. Je suis quand même fier de tout ce que j'ai fait mais j'étais le coupable idéal parce qu'il fallait quelqu'un, j'étais là au mauvais moment au mauvais endroit, puis il y a aussi la politique qui s'en mêle... et voilà.

Et maintenant, allez vous retrouver votre travail de sapeur-pompier ?

Je suis déjà de retour, à la base je suis sapeur-pompier professionnel. Mon dernier poste c'était en opérationnel à Rouen-Gambetta. depuis le lundi 20 avril, je suis reparti au travail. J'étais sous le régime de la mise à disposition, le service départemental d'incendie et de secours savait que si ça se passait mal, je pouvais réintégrer mon poste.

Actuellement je suis au Codis [Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours, NDLR] à Yvetot comme chef opérateur. Pour l'instant, je suis en immersion afin de reprendre mes marques et mon rythme. Je suis content j'ai eu un super accueil de la part de mes

collègues. Je n'ai plus cette pression.

Cette pression, que voulez-vous dire ?

J'ai eu des passages très difficiles et j'ai vécu deux étés très très durs notamment quand il y a eu la hausse du prix de l'eau assainie. J'ai reçu des menaces, des insultes... J'ai un dossier avec près de 200 messages, j'ai failli déposer plainte.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Politique. Intercommunalités présidées par des femmes : la Normandie, meilleure élève de France

Lucien Devôge

3-4 minutes

En France, seules 14,6% des intercommunalités sont dirigées par une femme, alors que les exécutifs de ces collectivités ont été renouvelés à l'issue des élections municipales de mars 2026. [Selon l'étude publiée par l'association Intercommunalités de France](#), qui regroupe la grande majorité des intercommunalités du pays, ce taux est en hausse de trois points par rapport à 2020 et de près de huit points par rapport à 2014.

Qui sont les femmes présidentes en Normandie ?

De grandes différences existent entre régions. Et c'est la Normandie qui est la meilleure élève du pays, avec 27,5% des intercommunalités qui sont présidées par une élue. La région se classe devant la Bretagne (20%). La Corse (5,3%) et le Grand Est (8,7%) sont les "cancres" de ce classement.

Dans la région, 19 intercommunalités sont présidées par des femmes :

- La communauté d'agglomération du Cotentin avec Christèle Castelein (Manche)
- Coutances Maire et Bocage avec Aurélie Gigan (Manche)
- La communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie avec Catherine Brunaud-Rhyn (Manche)
- De la Vire au Noireau avec Catherine Gournet-Lecomte (Calvados)
- Pré-Bocage Intercom avec Stéphanie Leberrurier (Calvados)

- Communauté de communes Cabourg Pays d'Auge avec Sophie Gaugain (Calvados)
- Communauté de communes du Val d'Orne avec Alix Dauger (Orne)
- La Communauté de communes Pays Fertois et bocage Carrougien avec Claudine Bellenger (Orne)
- La Communauté de communes des Pays de L'Aigle avec Véronique Louwagie (Orne)
- La Communauté urbaine d'Alençon avec Sophie Douvry (Orne)
- Communauté de communes des Collines du Perche normand avec Isabelle Thierry (Orne)
- Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche avec Virginie Valtier (Orne)
- Communauté de communes Campagne de Caux avec Pascale Dhervillez (Seine-Maritime)
- Caux Seine Agglo avec Virginie Carolo-Lutrot (Seine-Maritime)
- Communauté de communes Plateau de Caux avec Agnès Laloï (Seine-Maritime)
- Communauté de communes de Londinières avec Armelle Biloquet (Seine-Maritime)
- Communauté de communes des Quatre rivières en Bray avec Christine Lesueur (Seine-Maritime)
- Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle avec Carole de Andres (Eure)
- Normandie Sud Eure avec Nathalie Noël (Eure)

Peu de femmes maires... donc peu de femmes présidentes

"La carte des femmes présidentes d'intercommunalité évolue sous forme d'agréats rapprochés, pouvant laisser penser à un phénomène d'observation du voisin dans la légitimation de la place des femmes à la

tête des exécutifs intercommunaux", relève l'étude. Parmi les principaux freins de cette féminisation, la faible part de femmes maires (23% contre 20% en 2020) alors que le scrutin de liste paritaire a été étendu pour la première fois aux communes de moins de 1 000 habitants.

"Mécaniquement, le progrès à la tête des intercommunalités n'a pas pu être à la hauteur de ces attentes. En effet, la plupart des quelque 35 000 communes que compte le pays ne sont représentées que par un seul élu dans leur intercommunalité, donc un homme dans la plupart des cas", souligne l'étude.

Avec AFP.

Lillebonne. Questions techniques, vidéos et critiques politiques : le climat se durcit lors des séances à Caux Seine Agglo

Cédric Thomire

~2 minutes

La première séance de [Caux Seine Agglo le 10 avril](#) n'était pas une exception. Mardi 28 avril, Douglas Potier a profité du deuxième conseil communautaire pour montrer qu'il était déterminé à croiser le fer avec les élus du bureau. Quitte à utiliser des méthodes qui déplaisent, comme filmer une partie de ses collègues élus qui l'entourent, ce qui n'est pas interdit. Fini le temps où les réunions étaient apaisées. Car même si l'ordre du jour était largement consacré à élire des élus à des postes pour représenter l'Agglomération, l'élus d'opposition Bolbecais a trouvé trois délibérations pour critiquer les choix politiques de la collectivité.

Douglas Potier multiplie les attaques et les questions techniques

Il a notamment assailli de questions techniques Nathalie Lemesle, la nouvelle vice-présidente en charge de la santé et des politiques sociales, concernant les finances du Clic Maill'Agès. "*Nous répondrons à toutes vos questions par écrit M. Potier*", a coupé court la présidente Virginie Lutrot, tandis que Douglas Potier soulignait que la vice-présidente percevait une indemnité et qu'elle devait connaître ses sujets pour répondre. Il a aussi critiqué le transport à la demande et la construction de logements sociaux.

Fécamp. Le vernis craquèle pour la liste RN au conseil municipal

Charles Turcant

~3 minutes

"On me demande souvent de démissionner, donc j'ai quelque chose à annoncer..." Après un quart d'heure de séance, jeudi 30 avril, Olivier Tangkun a pris la parole lors du conseil municipal. Jean-Baptiste Hopital venait de faire un point sur le budget (voir par ailleurs). *"Suite à différents comportements vis-à-vis de Serge Girard durant la campagne électorale, j'ai décidé de quitter le groupe Cap pour Fécamp (la liste Rassemblement National candidate au mois de mars, N.D.L.R.) et de me mettre en indépendant. Je ne fais plus partie de cette ancienne liste"*, ajoute l'intéressé. Assis à l'autre bout de la table réservée à l'opposition, Sébastien Marry s'est contenté d'acquiescer. Les deux hommes sont pourtant issus de la même équipe.

Deux démissions et une scission

Depuis le second tour de l'élection municipale, le vernis craquèle au sein de [la liste qu'emmenait Serge Girard](#). Ce dernier a, d'ailleurs, rapidement démissionné, [expliquant vouloir se consacrer à "un projet personnel important"](#), sans en dire plus et sans jamais avoir siégé au conseil municipal de Fécamp. Quatrième sur la liste, Amandine Maupetit devait le remplacer : elle a également démissionné.

Le cinquième nom a donc été appelé au conseil : il s'agit d'Olivier Tangkun... qui annonce siéger à part. Le tableau avait de quoi étonner, l'autre jeudi. Olivier Tangkun, d'un côté de la table réservée à l'opposition. De l'autre, avec entre eux les élus de gauche, se trouvait Sébastien Marry. Seul. Ce qui ne l'a pas empêché de nourrir les débats durant la

séance. La troisième conseillère issue de la liste, Corinne Lecanu, était absente et lui avait donné pouvoir.

"Je refuse d'être complice"

Derrière cette image, la situation interroge. Olivier Tangkun précise qu'il *"reste RN"*, mais à l'écart des colistiers *"Un nouveau cap pour Fécamp"* (qui lui ont demandé de démissionner ?). *"Je ne tolérerai jamais la violence, les harcèlements ou les discriminations"*, indiquait-il après le conseil. *Tout ne m'était pas destiné. Mais je refuse d'être complice des actes commis par certains colistiers RN de Fécamp."* Sans en dire plus pour le moment. Depuis la fin de la campagne, des membres de la liste ont évoqué la possibilité de déposer plainte... contre d'autres élus RN. Entre les lignes, faut-il lire que tout le monde ne faisait pas corps derrière Serge Girard ? Nous avons cherché à contacter l'ancienne tête de liste et Sébastien Marry avant notre bouclage, en vain.

Les séquelles de la tempête Gorreti encore visibles à Fécamp, la course contre la montre pour réparer avant l'été

[Dans la nuit du 8 au 9 janvier 2026, la tempête Goretti a dévasté une partie du front de mer de Fécamp \(Seine-Maritime\). Avant le début de la saison estivale, les agents de la ville continue de réparer les dégats. • © France Télévisions](#)

Alors que la saison estivale débute doucement sur la côte normande, Fécamp panse toujours ses plaies après le passage dévastateur de la tempête Goretti au début du mois de janvier 2026. La ville s'active pour tout remettre en ordre avant l'arrivée des touristes.

Sur le front de mer de la cité des Terre-neuvas, les agents de la Ville s'activent pour faire disparaître les dernières traces de la tempête Goretti.

[Dans la nuit du 8 au 9 janvier 2026, les vents ont soufflé jusqu'à 157 km/h au cap Fagnet et les vagues ont atteint six mètres de haut.](#)

"L'enjeu c'est de préparer la saison estivale"

De nouveaux blocs de granit de 600 kilos sont installés le long de la plage, face à la Manche. Les anciens avaient été arrachés par la force des vents et par la puissance de la mer. Les 450 mètres de la digue promenade avaient été ravagés.

Depuis le mois de janvier, les services techniques de la Ville sont mobilisés pour effacer les cicatrices de l'évènement climatique exceptionnel.

"L'enjeu c'est de préparer la saison estivale, souligne David Roussel (DVD), maire de Fécamp. La plage c'est la vitrine de notre ville à la fois pour nos habitants mais aussi pour les visiteurs, les touristes avec un impact économique très important."

Chaque été, des dizaines de milliers de touristes se pressent sur la côte normande pour profiter de la mer et des paysages exceptionnels. *"Le but c'est de sécuriser avec des garde-corps provisoires en attendant des aménagements plus conséquents dans les prochaines années"*, détaille David Roussel.

[VIDÉO. Reportage d'Isabelle Ganne et Hervé Guiraudou](#)

Les commerces aussi pansent leurs plaies

Trois restaurants du front de mer avaient payé un lourd tribut. Au matin du 9 janvier 2026, les commerçants avaient retrouvé leurs salles de restaurants dévastées. Par la force des vents, des tonnes de galets s'étaient transformées en projectiles et avaient brisé les vitrines.

La terrasse du restaurant "Le Red Rock café" avait été détruite. Depuis, le gérant en a réinstallé une nouvelle, provisoire, sur le trottoir devant son établissement avec le soutien de la mairie.

"Avec tout un front de mer sans terrasse, nous perdons la moitié de la clientèle, raconte Doan Dumouchel responsable du restaurant. Après la visite du palais de la Bénédictine et des blockhaus, s'il n'y a pas de place pour s'asseoir, les gens repartent."

Fécamp retrouve peu à peu ses marques de station balnéaire. Les cabanes de plages, elles, sont prêtes à recevoir les flots de touristes de l'été.

Avec Isabelle Ganne et Hervé Guiraudou.

Au Havre, la Maison de l'Armateur rouvre après 3 ans de travaux

Amélie Bonté

5-6 minutes

Publié le mercredi 6 mai 2026 à 18:04

La Maison de l'Armateur au Havre rouvre ses portes après trois ans de travaux. La bâtisse du 18^e siècle appartenait à une famille de riches négociants ayant participé à la traite négrière. Pour la réouverture, une exposition consacrée aux fantômes de l'esclavage est proposée.

Au Havre, **la maison de l'Armateur rouvre ses portes** après trois ans de travaux. La maison de l'Armateur c'est une bâtisse construite à la fin du 18^e siècle, elle appartenait à un **riche négociant havrais**

Endommagée mais toujours debout après les bombardements de 1944 durant la Seconde Guerre Mondiale, elle est transformée en musée depuis les années 1950. Cela fait trois ans qu'elle était fermée pour des travaux, non pas de réfection mais de mise en conformité pour la sécurité du public.

"Mieux comprendre la raison d'être de la maison et le développement du commerce colonial"

Des travaux qui devaient durer six mois mais finalement qui ont pris trois ans explique Emmanuelle Riand, la directrice : *"c'est un bâtiment qui est protégé au titre des Monuments Historiques donc tous les travaux qui y sont entrepris doivent rester pratiquement invisibles et ça génère des contraintes difficiles pour les artisans."*

La maison est construite autour d'un puits de lumière intérieur. © Radio France - Amélie Bonté

Il a fallu améliorer les possibilités d'évacuation du public en cas d'incendie via un escalier existant, créer une colonne d'évacuation des fumées. **Ici tout est fait sur mesure**, nous sommes dans une vieille bâtisse qui craque, qui n'est pas très large et qui est organisée tout en hauteur, sur trois étages autour d'un puits de lumière intérieur. Il aura fallu un mois pour retirer les oeuvres et trois mois à l'équipe d'Emmanuelle Riand pour tout remettre en place.

"On a privilégié ce qui fonctionnait bien, c'est-à-dire reconstituer des intérieurs de négociants à partir des collections muséales pour qu'on comprenne mieux la raison d'être de la maison et du développement du commerce colonial."

Au Havre, 70 familles impliquées dans la traite négrière

Au 18^e siècle, le commerce maritime encouragé par l'État est en plein essor, **la traite négrière** également. Au Havre, soixante-dix familles sont impliquées dans le commerce de traite.

Dans chaque pièce de la maison, l'histoire esclavagiste de la famille Foäche est retracée © Radio France - Amélie Bonté

C'est pourquoi, pour la réouverture de la Maison de l'Armateur et à l'occasion du **25^e anniversaire de la loi du 21 mai 2001**, dite *loi Taubira*, **reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité**, une exposition intitulée *Réminiscences, Fantômes de l'esclavage* retrace **l'histoire de la traite de la famille Foäche qui a déporté plus de 9 000 Africains** et qui possédait un millier d'esclaves.

Emmanuelle Gall est l'artiste et autrice, commissaire de l'exposition *Réminiscences, Fantômes de l'esclavage*. Elle est également descendante d'esclave et a travaillé cette exposition avec une autre artiste, Ari Hamot, qui elle est descendante des propriétaires de la Maison.

L'exposition est visible du 8 mai au 20 septembre. Mieux vaut réserver pour aller à la Maison de l'Armateur car le lieu ne peut accueillir qu'une vingtaine de personnes en même temps !

Au Havre, pour sa réouverture la Maison de l'armateur exhume les fantômes du commerce triangulaire

Laure Ferrari

6-7 minutes

La Maison de l'armateur, monument historique emblématique du Havre, s'apprête à rouvrir, le 8 mai 2026, après des travaux de mise en conformité. Pour l'occasion, une exposition d'art temporaire inédite invite à une réflexion sur les liens entre le passé maritime de la ville et l'histoire de l'esclavage.



Par [Laure Ferrari](#)

Publié: 6 Mai 2026 à 18h31 Temps de lecture: 2 min

Nichée entre deux constructions plus contemporaines, [face au marché aux poissons, quai de l'Île](#), la Maison de l'armateur, c'est d'abord un bâtiment du XVIIIe siècle ayant miraculeusement survécu aux destructions de la Seconde Guerre mondiale. Cet hôtel particulier se distingue par son architecture verticale unique organisée autour d'un puits de lumière central et d'une cour intérieure couverte, servant autrefois de résidence familiale et de « centre d'affaires ». Depuis vingt ans, c'est un musée d'art et d'histoire où sont mises en scène les facettes du négoce maritime. Y compris les plus sombres comme l'implication des négociants havrais dans le commerce triangulaire.





Emmanuelle Gall, l'une des artistes à l'origine de l'exposition devant un placard consacré à l'histoire d'Haïti au travers de dioramas. - Boris Maslard/Paris Normandie

Le musée propose désormais un nouveau parcours au fil des cinq niveaux du bâtiment où tout n'est que stuc, boiseries rares et peintures signées... Plus immersif, il permet aux visiteurs d'explorer le quotidien de l'élite marchande à travers une collection de mobilier et d'objets d'époque restaurés.

Aborder frontalement l'histoire de la traite négrière



À l'occasion des 25 ans de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité, et des 20 ans de l'ouverture au public du musée de la Maison de l'armateur, celle-ci accueille, du 8 mai au 20 septembre, l'exposition « Réminiscences – Fantômes de l'esclavage ». - Boris Maslard/Paris Normandie

Cette réouverture, qui coïncide avec le 25^e anniversaire de [la loi du 21 mai 2001, dite loi Taubira](#), reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité, s'accompagne d'une exposition temporaire inédite sur l'héritage de l'esclavage. Intitulée « Réminiscences – Fantômes de l'esclavage », elle aborde frontalement l'histoire de la traite négrière et du commerce colonial. Elle est le fruit d'une collaboration entre deux artistes. [Emmanuelle Gall](#), autrice et plasticienne et Ari Hamot, performeuse et scénographe. Deux femmes dont l'histoire personnelle est liée. Ari est descendante de Stanislas Foäche, négociant, armateur négrier et planteur esclavagiste français, et Emmanuelle, d'une esclave ayant appartenu à un partenaire commercial des Foäche.



Fermé, ce cabinet abrite quelques secrets de famille ou ce que les légendes familiales ont omis de transmettre. Certains s'échappent de la porte... - Boris Maslard/Paris Normandie

Les artistes investissent les recoins de la demeure (tiroirs, vitrines,

placards, niches) pour y intégrer des fragments d'archives et des œuvres contemporaines comme des collages, sculptures et broderies. Plutôt que de simplement présenter des faits, l'exposition interroge les traces laissées par l'esclavage dans la mémoire de ces lieux d'habitation. Elle invite le visiteur à porter un regard critique sur l'héritage colonial de la demeure et de la ville. Et les Havrais à regarder en face cet héritage et ses fantômes.



La Maison de l'armateur rouvre ses portes après un chantier d'amélioration de la sécurité incendie, qui a également permis quelques changements dans le but d'enrichir l'expérience de visite. - Boris Maslard/ Paris Normandie

Maison de l'armateur, 3 quai de l'Île au Havre. Ouvert tous les jours sauf le mardi. Entrée : 7€/5€/Gratuit : moins de 26 ans, personnes à la recherche d'un emploi, bénéficiaires des minima sociaux, cartes spécifiques et, pour tous, le 1^{er} samedi du mois. Téléphone : 02.35.19.09.85. L'exposition « Réminiscences, fantômes de l'esclavage » se tiendra jusqu'au 20 septembre 2026. Une visite performée de la Maison de l'armateur sera proposée lors des Journées Européennes du Patrimoine 2026.

Lire aussi

[Près du Havre. À seulement 11 ans, Archibald s'engage aux côtés des militaires pour la patrie !](#)

Faute de logement, une famille de Canteleu hébergée par la députée insoumise Alma Dufour

5-6 minutes

Alma Dufour (à gauche) accueille chez elle Alain Mauduit et sa famille. © Radio France - Louise Forbin

Diffusé le jeudi 7 mai 2026 à 6:31

Publié le jeudi 7 mai 2026 à 6:31

Depuis le début du mois d'avril, la famille Mauduit est hébergée à Canteleu par la députée insoumise de la Seine-Maritime Alma Dufour. L'élue accuse la ville de ne pas vouloir trouver une solution. La mairie de Canteleu dément.

Depuis le début du mois d'avril, **cette famille de Canteleu vit dans l'appartement de la députée insoumise de la Seine-Maritime Alma Dufour**. Depuis quasiment un an, Alain Mauduit, son épouse et leurs trois enfants vivaient serrés dans une caravane, après avoir quitté leur logement social. Ils ont été expulsés du terrain sur lequel ils se trouvaient **à la fin de la trêve hivernale**, le 1er avril 2026.

"Les enfants dorment dans un vrai lit"

Pour la famille Mauduit, habiter ce grand appartement est un énorme changement. « *On a une salle de bain, une baignoire. Les enfants dorment dans un vrai lit, ils font de bonnes nuits. Dans la caravane, ils n'ont pas de lit, juste un matelas* », confie Alain Mauduit. En attendant que la famille trouve une autre solution, la députée Alma Dufour dort chez des amis lorsqu'elle revient en Seine-Maritime. *"Je ne vais pas me plaindre. C'est une contrainte oui, mais j'ai aussi un appartement de fonction à*

Paris", déclare l'élue insoumise.

La députée **Alma Dufour accuse la ville de Canteleu de ne pas vouloir trouver de solution.** *"Il y a plein de logements sociaux vides dans la ville, pourtant rien n'a été proposé à la famille Mauduit »*, affirme Alma Dufour. Alain Mauduit lui, assure avoir rempli tous les papiers qui étaient demandé par la mairie pour obtenir un nouveau logement, ce que la Ville dément.

Des documents manquants

D'après la Ville de Canteleu, la famille Mauduit a eu un rendez-vous le 14 avril dernier avec le CCAS de la commune. Ils doivent **constituer un dossier de surendettement**, car ils ont une dette locative de plus de 7000 euros. La Ville a reçu un courrier de la Banque de France le 29 avril demandant des pièces complémentaires. Tant que les documents sont manquants, la Banque de France ne peut pas se positionner. Selon le CCAS de Canteleu, depuis le 29 avril, la famille a été contactée tous les jours et **n'a pas envoyé les documents manquants**. Sans plan d'apurement aucun bailleur ne s'engagera. *"Ils sont les bienvenus au CCAS pour les accompagner au mieux"*, indique la Ville à ici Normandie.

- [Canteleu](#)
- [ICI Normandie \(Seine-Maritime - Eure\)](#)

Tous les vendredis, recevez le meilleur de la semaine d'ICI Normandie (Seine-Maritime - Eure) : certifié 100% local !

Adresse e-mail (obligatoire)

Exemple : nom@email.com

En cliquant sur "S'abonner", j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes.

Les épisodes de l'émission : L'info d'ici, ICI Normandie (Seine-Maritime - Eure)

Santé mentale des jeunes en Normandie : ces chiffres qui alertent sur le mal-être des moins de 30 ans

Audrey Rohrbach

6–8 minutes

Le rapport du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Normandie est sans appel. Les moins de 30 ans vont mal en Normandie, il y a urgence à agir.



13 % des étudiants normands ont déjà fait au moins une tentative de suicide au cours de leur vie. La prise en charge est essentielle dès les premiers signaux d'alerte. - Illustration VDNPQR



Publié: 6 Mai 2026 à 21h48 Temps de lecture: 2 min

La situation s'est dégradée depuis 2019 et le précédent rapport du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Normandie sur la santé mentale des Normands et plus particulièrement des moins de 30 ans. Post-Covid, le même constat est fait sur tout le territoire français : les jeunes vont plus mal qu'avant.

La situation est particulièrement préoccupante en Normandie, comme le souligne le nouveau rapport du CESER rendu en octobre 2025. Les chiffres interpellent. La santé mentale des Normands et en particulier des jeunes est préoccupante.

La 2e région en nombre de décès par suicide

« La Normandie occupe tristement, après la Bretagne, la 2e place en France métropolitaine quant au nombre de décès par suicide pour 100 000 habitants », rapporte le CESER. Avec 18,1 décès pour 100 000 habitants en Normandie contre 13,4 décès pour 100 000 habitants en moyenne en France.

Certaines catégories de la population normande sont plus à risque que d'autres : les personnes précaires, les personnes âgées, mais aussi les jeunes hommes. Chez les 20-24 ans, le taux de suicide masculin est 6,5 fois plus élevé que celui des femmes. Il constitue même la première cause de décès, devant les accidents de la route, chez les hommes de 15-34 ans.

La 2e région en nombre d'hospitalisations pour tentative de suicide

Avec 6 555 hospitalisations pour tentative de suicide en 2023, la Normandie présente un taux de tentative de suicide plus élevé que la moyenne nationale et se positionne une nouvelle fois en 2e place, derrière les Hauts-de-France, des régions les plus touchées. Le taux d'hospitalisation pour tentative de suicide atteint 221,3 pour 100 000 habitants. Il est nettement supérieur au taux national qui s'élève à 152,1.

Ces chiffres révèlent des disparités régionales. La situation est plus dégradée dans 2 des 5 départements normands : la Manche et l'Orne.

13 % des étudiants normands ont déjà fait au moins une tentative de suicide au cours de leur vie et 5,4 % d'entre eux en ont fait plusieurs. La moitié avait entre 13 et 17 ans lors de leur première tentative de suicide. En parallèle, les idées suicidaires ont nettement progressé en dix ans au point où 56,3 % des étudiants normands déclarent avoir déjà pensé au suicide. Solitude, addictions, réseaux sociaux peuvent être des facteurs déclenchant.

Le recours aux soins pour addiction supérieur à la moyenne

Tabac, alcool, stupéfiants, un cocktail à risque. Là encore, la Normandie se distingue des autres régions de France. Si on observe le taux de recours aux [soins ambulatoires pour addiction](#), il est nettement supérieur à la moyenne française : 3,9 pour 1 000 habitants en Normandie pour une moyenne France de 2,8.

« *En Normandie, l'usage de stimulants (dont la cocaïne) a quasiment doublé entre 2017 et 2023* », indique le CESER dans son rapport. Et cela touche toutes les classes sociales, les hommes, comme les femmes. Les moins de 25 ans ont tendance à se tourner vers des nouvelles drogues de synthèse et les plus jeunes vers le protoxyde d'azote.

Surconsommation de psychotropes chez les mineurs

Encore une fois, la Normandie creuse l'écart avec les autres régions de France. La consommation de médicaments psychotropes y est plus importante chez les 0-17 ans. Pour les antidépresseurs, par exemple, la part de mineurs en consommant est de 21,4 pour 10 000 bénéficiaires de l'Assurance maladie, quand elle est de 12,7 en France. La Seine-Maritime atteint une part de 29,8. Pour les anxiolytiques, la part de mineurs normands en consommant se situe à 27,4 pour 17,8 en France. Une fois encore, la Seine-Maritime est en tête des départements normands (34,4).

Le constat posé par le CESER oblige à réagir. Dans son rapport, il émet un avis et des préconisations sur lesquelles nous reviendrons dans un cahier santé sur le thème de la santé mentale à paraître mercredi 13 mai 2026.

Lire aussi



[Près de Rouen, pour sauver son commerce, elle y ouvre un salon de thé](#)



[Rouen : un cabinet dentaire fermé deux mois après la suspension de deux médecins](#)



Rouen : un cabinet dentaire fermé deux mois après la suspension de deux médecins

Paris Normandie

4-5 minutes

INFO PN. Le cabinet dentaire Dentalzen, rue Barbey-D'Aurevilly à Rouen, est fermé depuis le 1er mai 2026 et ne devrait rouvrir que début juillet. En cause : la suspension temporaire de deux chirurgiens-dentistes.



Le cabinet Dentalzen de la rue Barbey-d'Aurevilly à Rouen est fermé jusqu'au 30 juin en raison de la sanction disciplinaire prononcée à l'encontre de deux dentistes. - Photo Paris-Normandie

Publié: 6 Mai 2026 à 19h00 Temps de lecture: 1 min

Des clients qui s'inquiètent de la continuité des soins, une affiche sobre qui ne détaille pas les raisons de la fermeture : depuis le 1er mai le cabinet Dentalzen de la rue Barbey-D'Aurevilly à [Rouen](#) ne répond plus. La raison : la suspension de deux chirurgiens-dentistes pour une durée de deux mois. Le répondeur du cabinet ne le détaille pas, annonce simplement une fermeture jusqu'au 30 juin.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Que s'est-il passé ? C'est dans le contexte de difficultés au sein même du cabinet que la décision serait intervenue. Des salariés ont en effet déposé plainte au pénal pour harcèlement, les médecins mis en cause ont fait de même pour diffamation, et si l'affaire n'a pas été définitivement jugée, elle est passée devant les instances disciplinaires régionale et nationale.

Un contexte social tendu

C'est ce que confirme à demi-mot le président départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes Nicolas Picard en évoquant des « *difficultés de management* » qui auraient été relevées par le conseil de discipline national et dont la décision n'a pas été encore rendue publique. Le responsable confirme l'existence de la mesure disciplinaire qui a été transmise au conseil local de l'ordre au début de l'année.

Une source anonyme se veut plus affirmative en protestant contre une décision qui, si elle vise deux médecins seulement, entraîne la fermeture de tout le cabinet et qui fait reposer sur tous les salariés et patients le poids des « *pots cassés* ». « *Officiellement, cette interruption d'activité est présentée comme liée à des travaux pourtant cette fermeture serait liée à une interdiction d'exercer résultant de harcèlement sur d'anciennes employées* ».

Lire aussi



« Une vraie déception » : la fermeture de la maternité de l'HPE au Havre, un défi pour celles qui devaient y accoucher

Eloïse Aubé

5-6 minutes

À la rentrée 2026, la maternité de l'hôpital privé de l'Estuaire au Havre va fermer ses portes obligeant les parents à revoir leur plan d'accouchement. Témoignages.

Sur le même thème

[Hôpital privé de l'Estuaire](#)

[Santé](#)

[Témoignage](#)

Article réservé aux abonnés



La maternité de l'HPE au Havre a accueilli 622 naissances en 2025, soit

Par [Eloïse Aubé](#) Publié le 6 mai 2026 à 20h28

La rumeur enflait depuis des semaines, c'est désormais chose actée. La maternité de l'**hôpital privé de l'Estuaire** (HPE) au [Havre](#) va [fermer ses portes](#) à la rentrée 2026. Si pour l'heure, les équipes de l'hôpital Jacques-Monod s'organisent pour accueillir toutes les naissances prévues à l'HPE, du côté des parents, c'est **la douche froide**. Car maintenant, ils n'ont plus le choix : l'accouchement doit s'effectuer soit à Monod (le plus proche de la cité Océane) ou bien à Fécamp ou Lillebonne et là, le temps de route n'est plus le même. Entre stress et déception, *76actu* a recueilli le **témoignage de futures mamans** qui naviguent (encore) à vue.

« Une vraie déception »

C'est le cas d'Anne qui « a appris par les médias » le clap de fin de la maternité. Son accouchement est prévu en septembre et tout était déjà orchestré pour que celui-ci se déroule à l'HPE. Elle a dû très rapidement **revoir, à contrecœur, ses plans**.

Accoucher à l'HPE était un vrai choix car mes deux premiers enfants sont nés là-bas et ça s'est très bien passé. Je me suis donc aussitôt inscrite à l'hôpital Jacques-Monod. C'est une vraie déception.

Même ressenti pour Sophia, mère de deux enfants qui attend son troisième pour le mois de décembre. Elle se remémore ses deux premières expériences « de qualité » avec « le personnel à l'écoute », indiquant le côté pratique de la localisation de l'HPE [en ville haute] pour ceux qui résident non loin.

« Lorsque j'ai appris la fermeture de la maternité de l'HPE, j'ai été profondément attristée et j'ai dû revoir complètement mes plans. Imaginer un autre scénario, prendre rendez-vous avec d'autres professionnels que je ne connais pas. J'avais mes habitudes avec l'HPE [...] Devoir accoucher ailleurs me rend particulièrement triste et me stresse davantage », déplore-t-elle.

L'incertitude plane

De son côté, Juliette, 28 ans, est enceinte de cinq mois. L'annonce de la fermeture de la maternité a été **un coup de massue** associée à une crainte : la maternité de Monod – où elle va donc s'inscrire – est-elle en capacité d'[assumer cette surcharge de travail](#) ? Le questionnement est similaire chez Camille qui attend son premier enfant : « Est-ce que l'hôpital Jacques Monod va être capable d'accueillir un certain nombre de femmes en plus ? Est-ce que le personnel est prêt à cela ? Est-ce qu'il n'y aura assez de place pour les accouchements ? ».

« Tout est à recommencer », souffle Julie* qui doit accoucher de son premier enfant début octobre. « J'ai souhaité faire mon dossier pour pouvoir accoucher à la maternité de l'hôpital privé de l'Estuaire ayant fait mon inscription en temps et en heure. Je ne comprends pas pourquoi ils n'honorent pas les inscriptions qui ont été prises avant de fermer. Je trouve ça vraiment dommage. »

À 20 semaines de grossesse je dois revoir complètement mon suivi et mon projet d'accouchement dans un contexte déjà stressant. Trouver une nouvelle maternité, refaire les démarches, se projeter ailleurs... Ce n'est pas anodin.

Dans un communiqué de presse publié lundi 4 mai 2026, le GHH (Groupe Hospitalier du Havre) dont dépend la maternité de Monod s'est voulu rassurant, précisant en premier lieu que deux nouvelles salles de pré-travail étaient en travaux [indépendamment de l'annonce de la fermeture] et que « les effectifs médicaux et paramédicaux seront renforcés » sans préciser les contours de ce renforcement.

En 2025, Monod recensait 2790 naissances et l'HPE 622.

**Le prénom a été modifié*

Suivez l'actualité du Havre sur notre [chaîne WhatsApp](#) et sur notre [compte TikTok](#)

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

La DITP va devenir la Direction des services publics et récupérer une partie des missions de la Dinum

Par Victoria Beurnez

5-6 minutes

Ce n'est finalement pas une fusion qui se profile à l'horizon. Alors que Sébastien Lecornu, le Premier ministre, avait annoncé, jeudi 30 avril, [le mariage](#) de la direction interministérielle du numérique (Dinum) et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), les choses se précisent.

Finalement, la fusion ne sera que partielle : une partie des effectifs de la Dinum devrait se retrouver prochainement au sein de la DITP. Seront concernés, les postes et missions liés à l'accessibilité, aux démarches de service public, relevant plus généralement du service aux usagers du service public. Ces missions seront désormais intégralement attribuées à la DITP qui prendra par ailleurs le nouveau nom de Direction du service public. Après la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), le secrétariat général de la modernisation de l'action publique (SGMAP) et la DITP, ce sera le quatrième changement de nom en vingt ans pour l'administration chargée de piloter la réforme de l'État.

“Direction des services publics”

La DITP devrait donc voir son rôle – et très probablement ses effectifs – augmenté, notamment avec une *“articulation plus forte avec le réseau France Services, qui maille correctement le territoire national : la nouvelle direction des services publics prendra cela en charge”*, explique-t-on au sein du cabinet de David Amiel, ministre de l'Action et des comptes

publics, chargé d'opérationnaliser ces restructurations. Pour l'heure, le cabinet ne se prononce pas sur une évolution des missions de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), qui chapeaute France Services, indiquant simplement que sur le *“cas particulier des maisons France Service, il y aura un travail à faire de rapprochement”*.

Lire aussi : [Le Premier ministre sème la confusion sur l'orientation de la réforme de l'État](#)

De l'autre côté, la DITP n'est pas la seule à voir évoluer son nom : la direction interministérielle du numérique va devenir “Ariane”, l'Autorité pour l'IA et le numérique de l'État, sous la tutelle conjointe du Premier ministre Sébastien Lecornu et David Amiel. Ses missions seront recentrées sur son rôle “d'architecte” du numérique, à savoir sa capacité à homogénéiser, réorganiser les infrastructures numériques de l'État. *“Il y a l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information, pour le côté cyber, mais si nous voulons être forts face à la menace cyber, il faut que les systèmes d'information de l'État soient en ordre, rangés”*, explique l'entourage du ministre. La future “Ariane” aura ainsi autorité pour “imposer” aux ministères ces nouvelles règles d'usage en matière de numérique. *“L'autorité se construit par le souffle politique qu'on lui donne”*, explique le cabinet. Difficile de deviner, pour l'heure, quels impacts auront ces évolutions sur le rôle de Stéphanie Schaer, actuelle directrice interministérielle du numérique.

“Un changement de posture”

Au cabinet de David Amiel, on ne parle pas seulement d'un changement de nom cosmétique, mais aussi *“d'un changement de posture”*, qui pourra éventuellement s'accompagner de textes réglementaires. En réalité, cette évolution des missions de la Dinum a déjà débuté, avec, en début d'année, une extension de son périmètre de contrôle, notamment sur l'achat de logiciels, ainsi qu'avec la circulaire sur les achats numériques de l'État.

Lire aussi : [Pour lutter contre la cybersécurité dysfonctionnelle des ministères, l'État opte pour une réorganisation](#)

“L’idée est d’avoir un architecte technique capable d’homogénéiser les standards techniques, rationaliser l’infrastructure et les protocoles de communication, c’est comme cela que nous serons plus résistants. Les systèmes d’information mieux rangés ont moins de failles, et sont plus facilement auditable par l’Anssi”, ajoute-t-on. Cette nouvelle entité sera aussi chargée de mutualiser un maximum les infrastructures pour rationaliser les coûts, par ailleurs. L’Anssi, qui par ailleurs, ne voit pas ses missions de cyber-gendarme évoluer, si ce n’est par une collaboration renforcée avec “Ariane”.

Cette dernière devra aussi devenir un *“point de référence”* pour structurer le dialogue avec la filière du numérique, notamment pour *“influencer sur les standards techniques de solutions souveraines, françaises ou européennes, qui doivent coller à une doctrine homogène de l’État”*.

Dans les prochaines semaines, deux préfigurateurs de ces nouvelles entités devraient être nommés pour commencer les travaux, sous l’autorité de David Amiel. Ils seront chargés de définir un calendrier de déploiement pour ces deux nouvelles directions, et d’informer *“en bonne et due forme”* les agents de chacune des évolutions auxquelles ils devront s’attendre.

Pacte enseignant : le ministère resserre le contrôle sur les personnels de direction

Par Marie Malaterre

4-6 minutes

Le ministère de l'Éducation nationale serre la vis aux personnels de direction sur le contrôle du Pacte enseignant. Près de trois ans après le lancement du dispositif indemnitaire instaurant une part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) correspondant à l'exercice de missions complémentaires, l'heure est au contrôle.

C'est du moins ce que constate le Snupden-FSU, qui relève, dans certaines académies, une forme de contrôle *a posteriori* sur l'adéquation entre les heures supplémentaires effectuées et les missions introduites par le Pacte. À noter également qu'en juin 2025, un audit flash de la Cour des comptes soulignait plusieurs anomalies autour du dispositif et notamment l'absence de pièces justificatives, des écarts entre les heures prévues et réalisées, mais aussi des paiements erronés, et plaidait pour un contrôle interne renforcé.

“Le contrôle est un exercice habituel, explique Igor Garnarczyk, secrétaire général du Snupden-FSU. Ce qui est choquant, dans certaines académies, c'est la forme et la pression supplémentaire que l'on fait porter aux personnels de direction.”

Lire aussi : [“Pacte enseignant” : l'adhésion reste minoritaire chez les enseignants](#)

Par exemple, une circulaire transmise début avril par l'académie de Bretagne demande aux personnels de direction un contrôle

contemporain de la réalisation d'une mission rémunérée par le Pacte et un contrôle a posteriori par échantillonnage. *“En votre qualité de signataire de la lettre de mission, il vous appartient d'attester le service fait et de le justifier, peut-on y lire. Les pièces probantes pourront être demandées par les services académiques lors de la réalisation des contrôles a posteriori par échantillonnage.”*

La circulaire demande également aux chefs d'établissement un suivi de la réalisation des missions au fil de l'eau pour repérer les personnels ayant signé une mission en début d'année scolaire, mais qui ne seront pas en mesure de réaliser la totalité du volume horaire avant la fin de l'année. *“Dans ces circonstances, il vous appartient de proposer des solutions alternatives par un redéploiement du volume horaire restant à effectuer vers d'autres missions”*, détaille la circulaire. En creux apparaît également la volonté du ministère de réaliser des économies et de récupérer les heures non utilisées dans le cadre du Pacte pour les répercuter sur d'autres missions. Bien dotés lors de sa première année, les établissements ont vu leurs moyens diminuer ensuite, allant même jusqu'à soulever des interrogations sur la pérennité du dispositif dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

Le remplacement de courte durée, la mission la plus mobilisée

“On nous demande d'évaluer le nombre d'heures pour des missions qui ne se font pas face aux élèves, poursuit Igor Garncarzyk. Par exemple concernant les missions d'accompagnement d'élèves en difficulté ou alors autour de l'égalité filles-garçons dans les établissements, cela implique de rentrer dans le travail personnel des enseignants, alors que jusqu'alors, nous étions nombreux à nous appuyer sur une relation de confiance.” Un exercice qui risque d'alourdir la charge administrative, de faire fuir les enseignants volontaires et donc de vider le dispositif de sa substance, à savoir, augmenter la capacité des établissements à remplacer les enseignants absents. Du côté du ministère de l'Education nationale, on précise que les contrôles évoqués par les recteurs *“correspondent au rappel du droit commun de la dépense publiques et au cadre de contrôle interne fixé par les circulaires relatives au Pacte*

enseignant publiées depuis sa création en 2023.”

Selon les derniers chiffres publiés fin avril par le département des études, de la prospective et de la performance (DEPP) de l'Éducation nationale, 9,8 % des heures d'enseignement n'ont pas été assurées dans les établissements publics du second degré en 2024-2025, un chiffre en légère hausse de 0,7 point. 2,3 % de ces heures non remplacées sont dues à la fermeture de l'établissement et 7,5 % au non-remplacement des enseignants absents. Aussi, le dernier bilan réalisé autour du Pacte en novembre 2025 estimait que 31 % des enseignants (publics et privés confondus) ont participé au dispositif, et que les remplacements de courte durée demeurent la mission la plus mobilisée.

Haute fonction publique : les ingénieurs des Ponts réclament les mêmes niveaux de primes que les administrateurs de l'État

Paul Idczak

5-6 minutes

Plus de quatre mois après la mise en œuvre effective de la transposition de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État aux grands corps techniques de l'État, les ingénieurs des Ponts, des eaux et des forêts (Ipef) montent au créneau. Dans deux courriers adressés simultanément aux secrétaires généraux des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, Guillaume Leforestier et Cécile Bigot-Dekeyzer, et consultés par *Acteurs publics*, l'Union des Ipef (Unipef) réclame une *“harmonisation indemnitaire”* avec les administrateurs de l'État (AE).

L'alignement indiciaire a en effet constitué la première pierre à l'édifice, en cours, de la réforme des corps techniques, mais le chantier indemnitaire a été repoussé à plus tard, dans un contexte budgétaire complexe. *“Depuis 2023, les échanges conduits avec les ministères gestionnaires, la délégation interministérielle et les délégations ministérielles à l'encadrement supérieur ont constamment fait apparaître l'objectif d'un alignement à 100 % du régime indemnitaire des IPEF avec celui des AE, à responsabilités comparables”*, écrit la présidente du syndicat, Sandrine Gourlet. Elle poursuit en indiquant que cet objectif *“a d'abord été évoqué comme une mesure globale avant d'être présenté, sous contrainte budgétaire, comme pouvant être mis en œuvre par étapes”*. Sans qu'il ait abouti pour l'instant, donc, rendant le calendrier *“difficilement compréhensible pour nos collègues”*, selon la haute fonctionnaire.

Lire aussi : [L'État clarifie le rattachement des ingénieurs des Ponts, des eaux et des forêts, ballotés entre Écologie et Agriculture](#)

De fait, si, en 2024 et 2025, des rattrapages et revalorisations indemnitaires ont permis aux IPEF de rattraper 40 % de leur différentiel avec les administrateurs de l'État, les écarts restent encore importants entre les deux corps, avec des écarts de socles d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) – la prime mensuelle – pouvant monter jusqu'à 7 200 euros, pour certains niveaux de grille, au ministère de la Transition écologique. Quant à la prime versée annuellement aux cadres supérieurs, le complément indemnitaire annuel (CIA), ses niveaux n'ont pas encore été alignés au ministère de l'Agriculture, et semblent tarder à prendre effet à la Transition écologique.

Harmonisation entre les corps techniques

Au-delà de l'alignement avec les administrateurs de l'État, l'Unipef se penche également sur une autre harmonisation : celle avec les autres corps techniques concernés par la réforme. *“Les ingénieurs des mines bénéficient déjà, dans plusieurs situations, d'un traitement indemnitaire plus favorable que celui des AE ; d'autres trajectoires observées dans l'armement ou à l'INSEE alimentent aussi la perception d'un paysage indemnitaire peu lisible”,* écrit Sandrine Gourlet dans ce cadre. Et d'insister sur le fait que *“les écarts entre grands corps techniques de l'État deviennent de plus en plus difficiles à expliquer à nos collègues qui observent des différences financières substantielles à fonctions comparables”*.

Lire aussi : [L'exécutif veut expérimenter une nouvelle voie d'accès au corps des ingénieurs des Ponts, des eaux et des forêts](#)

Face à cette demande, la volonté politique existe-t-elle ? Selon Sandrine Gourlet, elle *“paraît présente au niveau ministériel et à celui des cabinets”*. Une source précise cependant à *Acteurs publics* que le secrétaire général du ministère de la Transition écologique, Guillaume Leforestier – qui n'a pas répondu à nos sollicitations – , *“serait hostile à faire un geste budgétaire pour les A+ dans le contexte actuel”*. Tandis

qu'à l'Agriculture, *“ils s'aperçoivent qu'ils ont oublié les vétérinaires et voudraient les fusionner avec les IPEF, alors qu'ils ne recrutent pas en sortie de Polytechnique”*, note le même interlocuteur. Ce qui pourrait donc repousser les discussions sur l'indemnitaire à plus tard, et fait craindre à Sandrine Gourlet que *“la séquence 2026 n'apparaisse comme une nouvelle année d'attente”*.

Les ingénieurs territoriaux et hospitaliers ne veulent plus être laissés de côté

Les présidents des associations d'ingénieurs territoriaux et hospitaliers viennent d'adresser un courrier au ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, pour demander à ce que leurs corps soient eux aussi concernés par la transposition de la réforme de la haute fonction publique, à l'image de leurs homologues ingénieurs de l'État. Selon les auteurs de la missive, cette mesure serait *“indispensable”* pour *“maintenir une mobilité entre les trois versants, améliorer l'attractivité et fidéliser les cadres techniques dans des métiers très souvent en tension”*. Ils notent également que l'absence de transposition *“ne peut être qu'un frein à d'éventuelles réorganisations structurelles et territoriales”* du fait des différences existantes *“dans la structuration des grades et des durées d'échelon, ou la suppression des indices hors échelle”* dans le versant État.